

2021

RAPPORT ANNUEL

Sur la prévention et la gestion des déchets





SOMMAIRE

1/10 PRESENTATION DU SIVOM	3
2/10 COMPETENCES EXERCEES PAR LE SIVOM.....	4
3/10 ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC.....	5
4/10 LES PRESTATAIRES	25
5/10 LES COÛTS	26
6/10 EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL	33
7/10 HYGIENE ET SECURITE.....	41
8/10 COMMUNICATION ET RELATIONS AUX USAGERS	44
9/10 PREVENTION DES DECHETS.....	45
10/10 FAITS MARQUANTS ET CHIFFRES 2021.....	46
GLOSSAIRE.....	52

Président du SIVOM du Born.

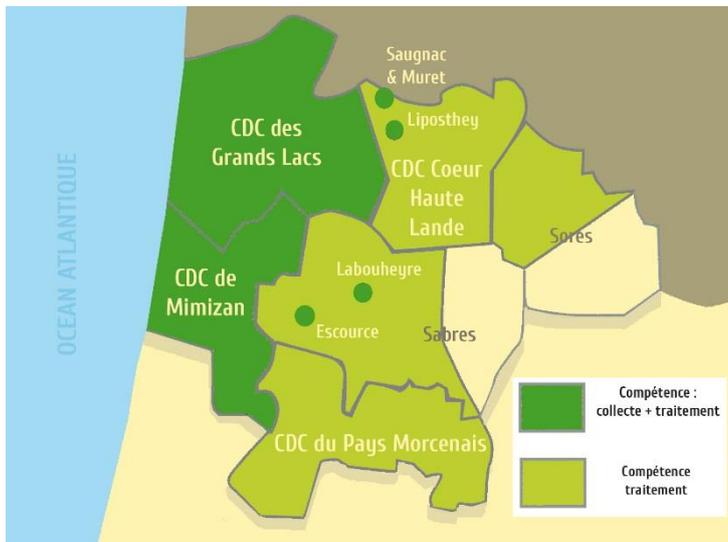
Rédaction du rapport assurée par les services administratif et technique du SIVOM,
sous la direction de M. Eric SOULES.

Rapport établi conformément à la loi n° 2015-992 du 17 août 2015
et du décret d'application n° 2015-1827 du 30 décembre 2015.

Document à la disposition du public au SIVOM et dans les collectivités adhérentes.



1/10 PRESENTATION DU SIVOM



Le SIVOM du Born comprend :

Pour les compétences **collecte et traitement**

- la Communauté de Communes de Mimizan (6 communes),
- la Communauté de Communes des Grands Lacs (7 communes),
- la Communauté de Communes Cœur Haute Lande pour 4 communes (Escource, Labouheyre, Liposthey, et Saugnac-et-Muret).

Soit 17 communes

Depuis le 1^{er} mai 2003, c'est un **syndicat mixte fermé à la carte** du fait de l'adhésion du Syndicat d'Elimination des Déchets de la Haute Lande et de la Communauté de Communes Cœur Haute Lande pour la compétence **traitement**.

Au total, le SIVOM compte 4 collectivités représentant 36 communes et 77 899 habitants (*).

SIVOM DU BORN		
SIVOM DU BORN / Collecte et Traitement 	S.E.D.H.L. DE MORCENX / Traitement 	C.D.C. CŒUR HAUTE LANDE / Traitement 
<ul style="list-style-type: none"> - C.D.C. des Grands Lacs (Biscarrosse, Gastes, Luë, Parentis-en-Born, Ste Eulalie-en-Born, Sanguinet et Ychoux) - C.D.C. de Mimizan (Aureilhan, Bias, Mézos, Mimizan, Pontenx-les-Forges, St Paul-en-Born) - C.D.C. Cœur Haute Lande pour Escource, Labouheyre, Liposthey et Saugnac-et-Muret. 	<ul style="list-style-type: none"> - C.D.C. du pays Morcenais (Arengosse, Ousse-Suzan, Lesperon, Morcenx-la-Nouvelle, Onesse-Laharie, Ygos) - C.D.C. Cœur Haute Lande (Argelouse, Callen, Commensacq, Luglon, Luxey, Sabres, Solferino, Sore, Trensacq) 	<ul style="list-style-type: none"> - Belhade - Mano - Moustey - Pissos
59 746 habitants(*)	15 389 habitants(*)	2 764 habitants(*)

(*) Population DGF

2/10 COMPETENCES EXERCEES PAR LE SIVOM

> LE SIVOM GÈRE :

Pour la totalité des collectivités :

- le traitement des ordures ménagères

Pour 17 des 36 communes (les autres collectivités ayant conservé la compétence collecte) :

- la collecte des ordures ménagères
- un réseau de 10 déchetteries
- la collecte sélective en apport volontaire en 3 flux (Emballages ménagers à recycler - Verre - Papier) : 170 points tri (dont 46 dans les campings)

> OBJECTIFS GÉNÉRAUX POURSUIVIS PAR LE SIVOM :

- Optimisation des coûts et amélioration de la qualité du service.
- Stabilité des tarifs.
- Politique de prévention en matière de sécurité dans le cadre du document unique et suite aux inspections de l'ACFI.
- Modernisation des équipements.
- Développement des services auprès de l'utilisateur : mise en place de nouvelles filières en déchetteries, mise en sécurité des déchetteries, tournées de collecte optimisées.
- Augmentation de la valorisation matière.
- Mise en œuvre de mesures de prévention des déchets.
- Développement de la communication auprès des usagers, des agents et des élus – Communication de proximité.

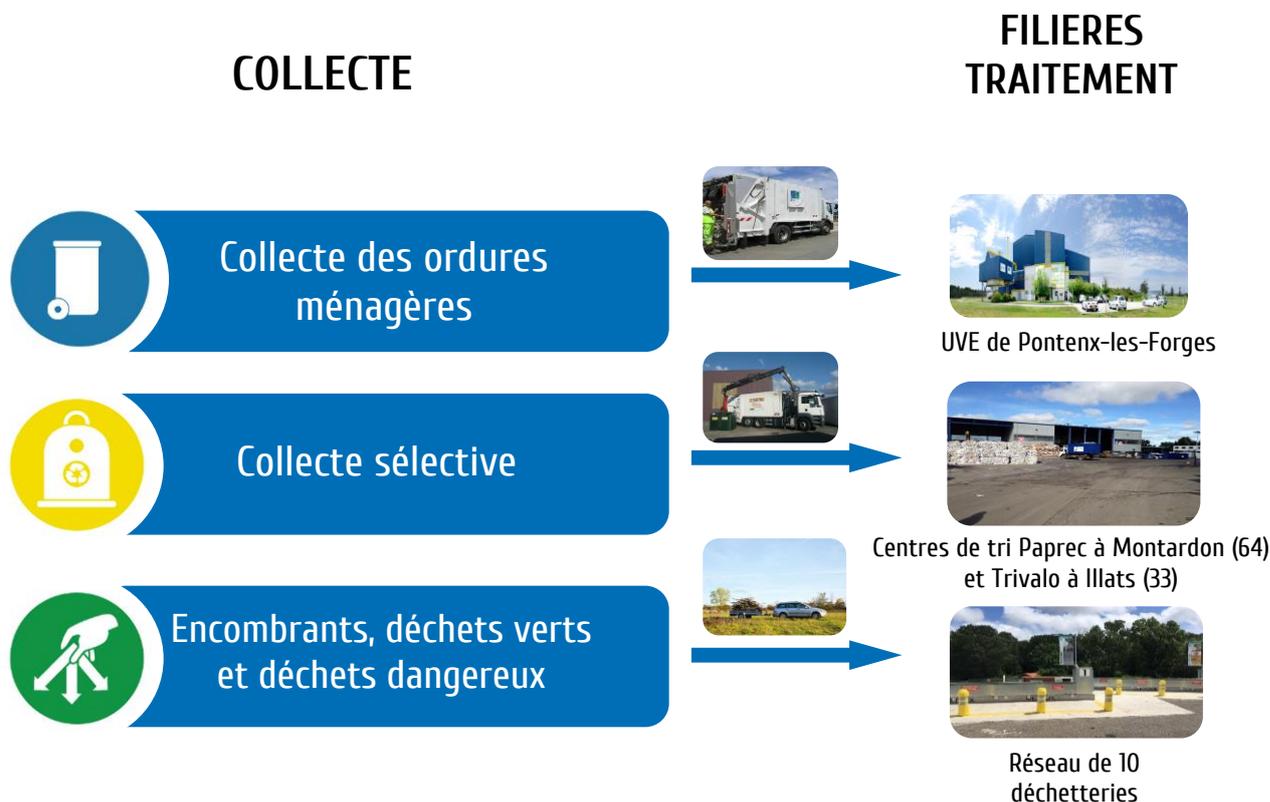




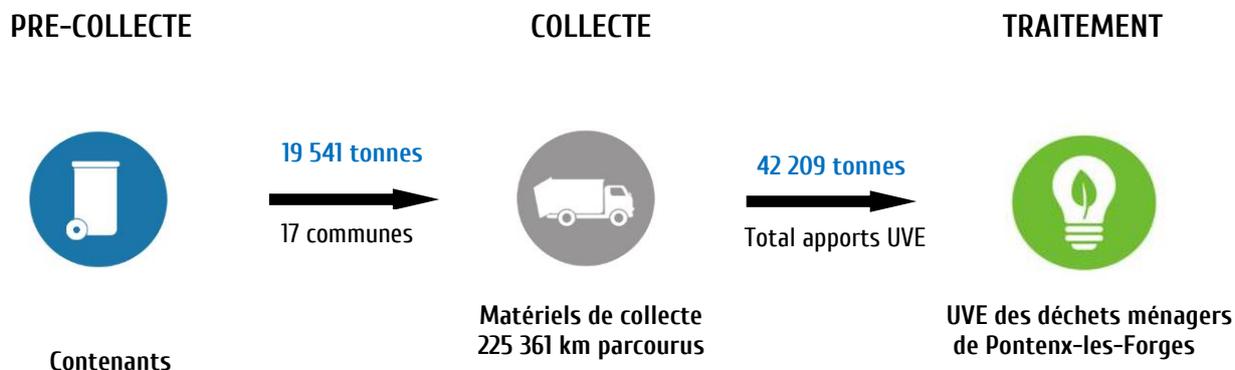
3/10 ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC

3.1/10 Organisation générale de l'élimination des déchets ménagers

L'organisation générale de l'élimination des déchets ménagers du SIVOM comprend 3 filières, selon le schéma suivant :



3.2/10 Organisation de la filière Ordures Ménagères Résiduelles





LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

- Plus de 5 000 postes de collecte sont disposés sur l'ensemble des communes du SIVOM, soit **7 177 bacs de 770 litres**.
- Les personnes qui ne peuvent se déplacer jusqu'à un bac ou qui ne peuvent pas y accéder sont dotées d'un bac individuel de 240 litres, soit **209 bacs**.
- **140 conteneurs semi-enterrés** sont implantés sur le territoire.
- **12 colonnes OM**.
- Tous les usagers sont dotés de sacs poubelles, fournis par le SIVOM et distribués par les Mairies.

LE LAVAGE DES BACS A ORDURES MÉNAGÈRES

Le lavage des bacs à ordures ménagères classiques est effectué en interne par les équipes du SIVOM. Le SIVOM du Born s'est d'ailleurs doté d'un camion plus perfectionné permettant d'effectuer le nettoyage des bacs à l'eau chaude et non plus à l'eau froide comme c'était le cas sur l'ancien matériel.

Le lavage des conteneurs semi enterrés s'effectue, lui, par un prestataire privé et par hydrocurage. A ce jour, ces conteneurs sont lavés deux fois par an, un lavage en avant saison puis un autre en après saison.

L'ENTRETIEN DES BACS

Il est réalisé par les agents d'entretien du service Gestion du patrimoine. Leurs interventions sur les bacs incluent :

- la réparation des bacs (changement de roues, de couvercles...),
- le graissage des roues des bacs,
- le remplacement des bacs usagés par des bacs neufs,
- le nettoyage des points de regroupement.

MAINTENANCE DES VEHICULES

L'atelier mécanique assure l'entretien, la maintenance et les réparations de l'ensemble des véhicules. Il prépare tous les véhicules aux passages aux Mines et aux contrôles techniques. Les mécaniciens répondent aux demandes d'interventions en cas de panne et peuvent intervenir en dehors de leurs heures de travail en dépannage, pendant leur période d'astreinte : **111.57 heures de dépannage (46.58 h en 2020)**.

Le lavage graissage de l'ensemble du parc automobile est assuré par un agent du service Gestion du patrimoine également en charge de l'entretien du site des services techniques (tonte, désherbage, rangement, nettoyage ...), du démantèlement des bacs OM réformés et autres contenants hors d'usage, ainsi que de la gestion du stockage des pneumatiques, extincteurs, bouteilles de gaz etc. trouvés sur les points tri, sur les points de collecte ou devant les déchetteries.



LE PARC DE VÉHICULES

En 2021, le SIVOM commandé trois véhicules une Benne à Ordures Ménagères (BOM) et deux BOM grue non livrées. Le SIVOM a fait l'acquisition d'un chargeur Manitou MT650 pour la déchetterie d'Ychoux. Deux BOM ont été réformées.

Evolution du parc de véhicules (tous services confondus)

	2017	2018	2019	2020	2021
Polybennes	5	6	7	8	8
Chargeur déchets verts	1	1	1	1	2
BOM	12**	12*	13	12	10**
BOM + grue (Evolupac)	2	3	3	3	3
Camion de lavage	1	1	1	2	2
Fourgons + Maxity	4	5	7	7	7
Véhicules légers	8	8	8	8	6
Véhicule léger électrique				1	1
Total	33	36	40	42	38
Kms parcourus tous services confondus	618 030	646 333	673 054	604 568	644 381

* une benne immobilisée pour pièces sortie du décompte.

** deux bennes immobilisées pour pièces sorties du décompte

Empreinte Carbone :

En 2021, la collecte des ordures ménagères a généré 91,5 kg de particules pour un bilan carbone de 312 tonnes de CO₂.



LA FRÉQUENCE DES COLLECTES

Elle varie en fonction de la période de l'année (hors saison, mi-saison, saison). Ces variations nécessitent des moyens humains adaptés.

	Communes Urbaines	Communes semi urbaines	Plages	Hôtels/restaurants commerces	Campings ≥ 100 emplacements	Campings <100 emplacements Colonies	Conteneurs Semi-enterrés
Hors saison	2 Quartiers 1	1	2	2	2	2	1
Mi saison	2 Quartiers 1	1	2.5	2 à 3	2	2	1 à 2
Avant saison	2 Quartiers 1	1	3	2 à 3	2	2	1 à 2



En saison	2	2	7	5 à 7	7		
-----------	---	---	---	-------	---	--	--

Hors saison : de janvier à mars et de novembre à décembre.

Mi-saison : d'avril à mi-juin et octobre.

Avant saison : de mi-juin au début de la saison et septembre.

Saison : juillet et août.

Communes urbaines : Biscarrosse, Parentis-en-Born, Mimizan.

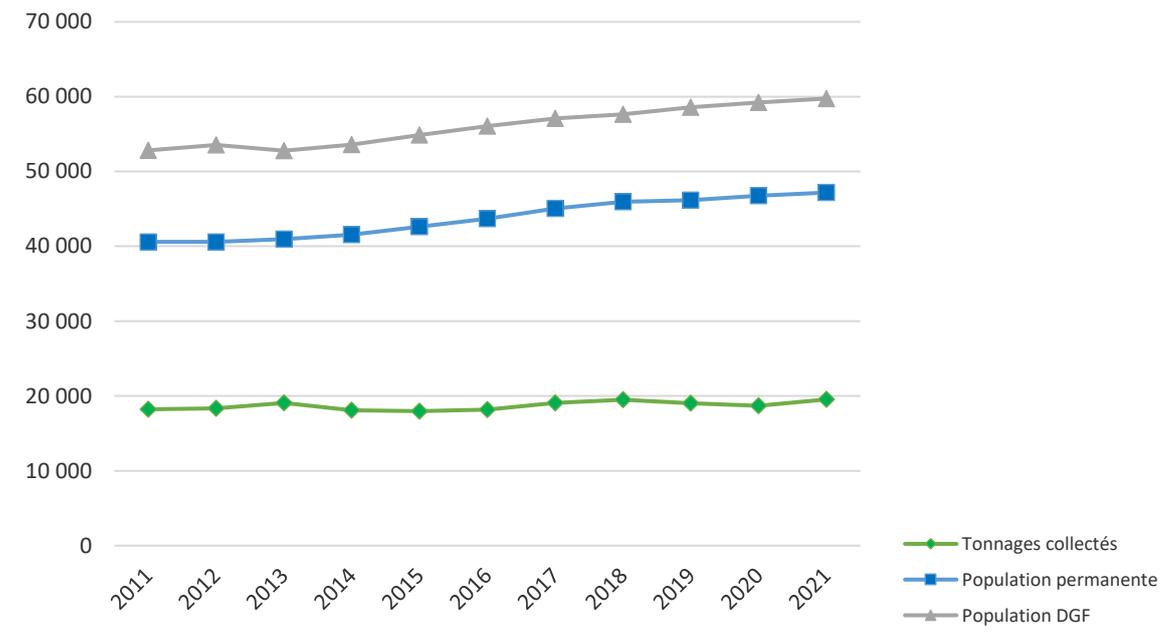
Communes semi-urbaines : Aureilhan, Bias, Escource, Gastes, Labouheyre, Liposthey, Lüe, Mézos, Pontenx-les-Forges, Ste Eulalie-en-Born, St Paul-en-Born, Sanguinet, Saugnac et Muret et Ychoux.

Plages : Biscarrosse plage et Mimizan plage.

LES RATIOS DE LA COLLECTE

Ratio par habitant (kg/hab/an)	Ratio national (kg/hab/an)
327	258

ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS

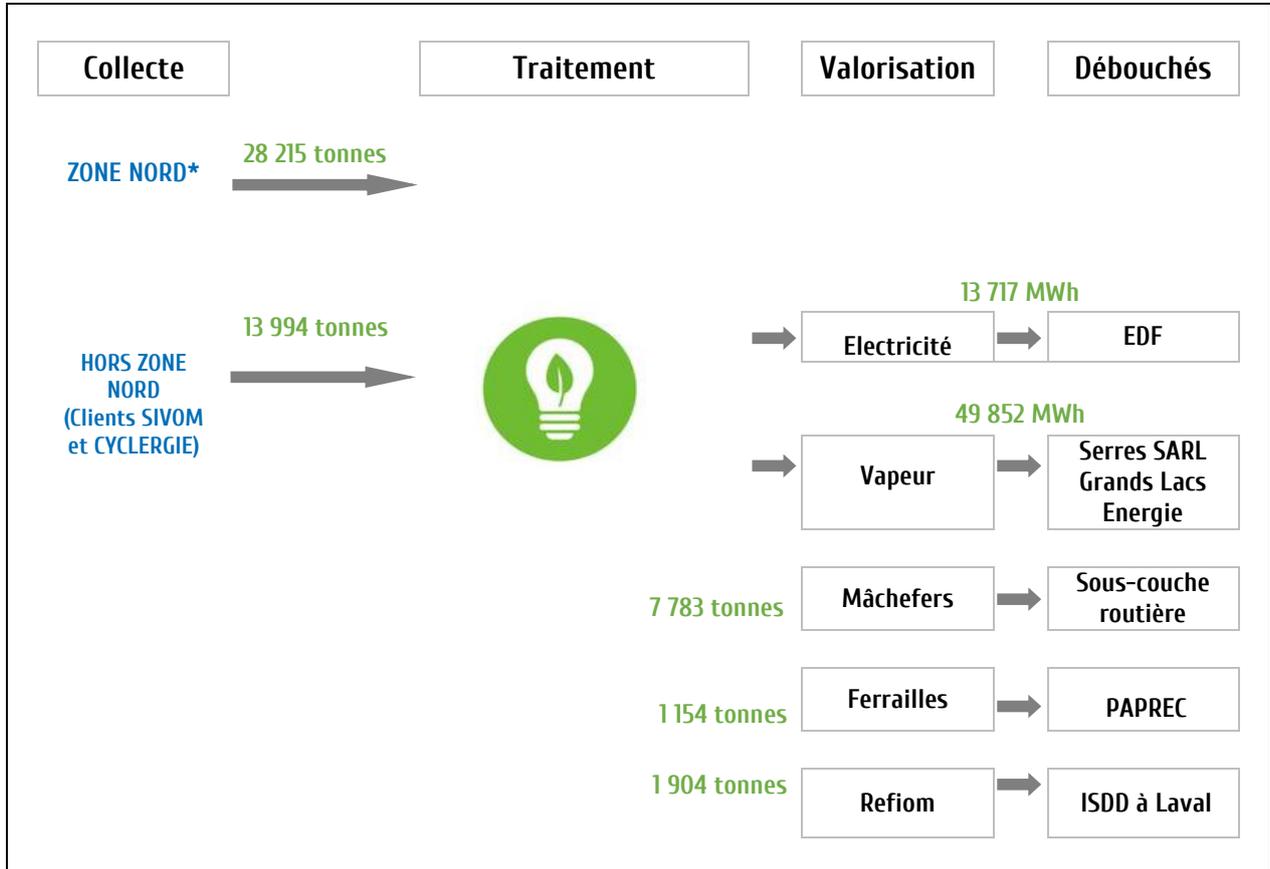


LE CENTRE DE TRANSFERT DE MORCENX

CENTRE DE TRANSFERT DE MORCENX	
Maître d'ouvrage	SIVOM du Born
Exploitant	SEDHL Morcenx
Tonnage	4 001 tonnes
Technique utilisée	Déversement gravitaire avec compactage



TRAITEMENT DES OMR



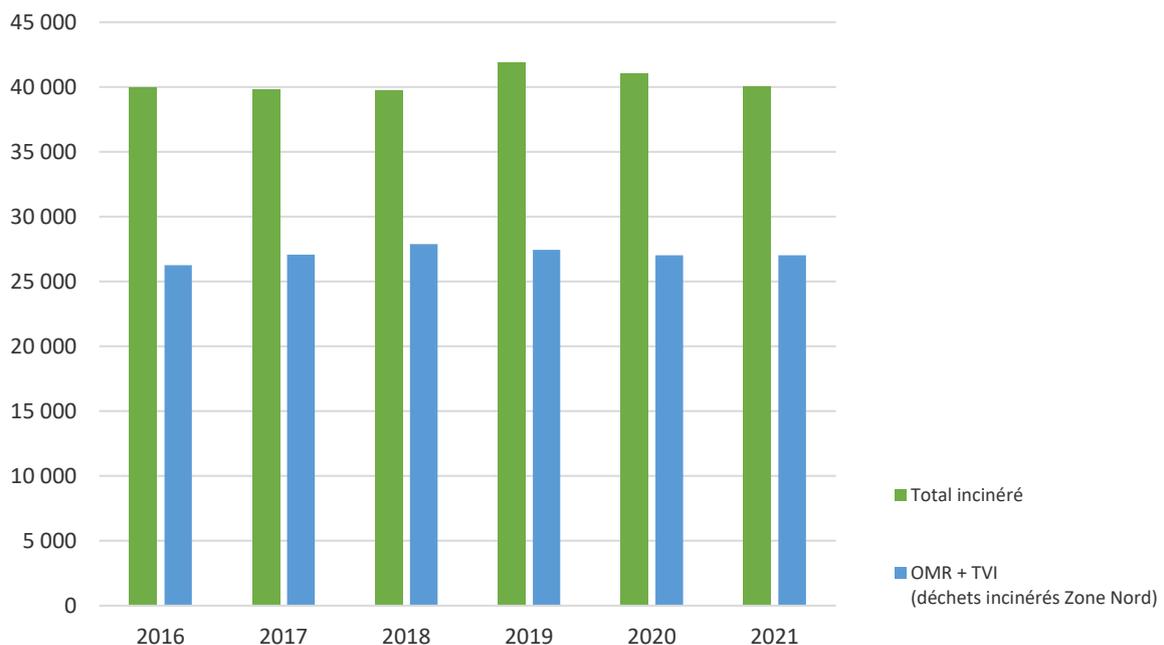
*Zone Nord = SIVOM + SEDHL de Morcenx + CCCHL





UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE DE PONTENX LES FORGES

Maître d'ouvrage	SIVOM du Born
Exploitant	CYCLERGIE
Capacité de l'usine	42 000 t/an
Tonnage réceptionné à l'usine	39 605 T
Tonnage traité en ISDND à Aire sur Adour	2 604 T
<i>Tonnage total collecté</i>	<i>42 209 T</i>
Tonnage incinéré	40 066 T
Dont tonnages de balles incinérées	1 973 T
Tonnage de balles stockées	1 250 T
Tonnage SIVOM + SEDHL + CCCHL	28 215 T
Tonnage SICTOM du Marsan	11 522 T
Tonnage SX Environnement	929 T
Tonnage Ets PERROU et Fils	740 T
Tonnage autres clients SIVOM	475 T
Tonnages DIB	98 T
Tonnage clients CYCLERGIE	230 T
Nature de la valorisation	Production d'électricité et réseau de chaleur
Technique utilisée	Four oscillant (rotatif)
Traitement des fumées	A sec par injection de chaux (10 kg consommé par tonne incinérée)
Traitement des résidus	Mâchefers et ferraille valorisés REFIOM (résidus toxiques) traités
Taux de valorisation	92 %





INDICATEURS TECHNIQUES

Mode de fonctionnement

L'usine fonctionne 24 h sur 24 toute l'année sauf lors des arrêts techniques. En 2021, il y a eu 248 heures d'arrêts fortuits

Les personnels de direction et de maintenance travaillent à la journée.

Les personnels d'exploitation, dits postés, travaillent comme suit :

- 2 j x 5 h-13 h
- 2 j x 13 h-21 h
- 2 j x 21 h-5 h

Suivi de 6 jours de repos.

Indicateurs techniques de marche de l'installation et bilan énergétique

Le tableau ci-dessous résume les principales valeurs relatives au fonctionnement de l'installation.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
MARCHE DE L'INSTALLATION						
Tonnage incinéré	39956	39 775	39 714	40 362	41 064	40 066
Heures de marche four	7866	7735	7925	8119	8252	7986
% marche sur année	97,10%	94,35%	96,38 %	97,94 %	98.80%	96.99%
Heures de marche turbo	7712	7536	7703	7926	8071	7440
Tonnage mis en balles	1386	1862	2365	1492	1714	1250
Tonnage stocké évacué en ISDND	0	0	0	0	0	0
Tonnage détourné en ISDND	1 658	578	1 571	1 008	515	2 604
REFIOM produit en tonne	1706	1644	1835	1804	1864	1904
Chaux consommée en tonne	412	342	381	380	403	460
Charbon actif en tonne	17	13	7	17	20	21
Mâchefers produits en tonne	7059	7917	7023	7686	8461	7783
Refus criblage en tonne	720	584	760	772	493	622
Ferrailles en tonne	1037	1089	962	1025	1121	1154
Boues lagunes en tonne	294	297	167	92	106	160
BILAN ENERGETIQUE						
Electricité produite en Mwh	14 591	14 157	14 676	15 082	14 428	13 717
Vapeur produite en Mwh	41 703	41 306	42 756	42 225	42 828	49 852
Electricité consommée en Mwh	3 643	3 716	3 671	3 941	4 019	3 653
Performance énergétique	87,9 %	85,7 %	86.7 %	85.67 %	84,21 %	91,85 %



Depuis 2015, le calcul du pourcentage de marche sur l'année est basé sur le nombre d'heures de l'année déduction faite des arrêts techniques programmés, soit 8 100 h.

Incidents radioactivité

Il n'y a pas eu de déclenchement du portique de radioactivité en 2021.

Qualité du traitement

Depuis 2008 deux contrôles annuels, à la charge de l'exploitant, sont réalisés par un laboratoire externe en plus des auto-contrôles. En 2021, la DREAL n'a pas ordonné de contrôle inopiné.

Les contrôles du traitement de fumées, réalisés par le bureau VERITAS montrent que les valeurs de rejet sont conformes à l'arrêté du 20 septembre 2002.

Le tableau ci-après résume les valeurs obtenues et les compare aux normes de rejet. La présentation des mesures tient compte de l'arrêté du 20 septembre 2002 :

PARAMETRES DE MESURE	Seuil réglementaire	1 ^{ER} semestre 2021	2 ^E semestre 2021
		VERITAS	VERITAS
Température en °C		141	152
Teneur en CO2 en %/sec		5,71	5,55
Teneur en O2 en %/sec		14,7	14,7
Teneur en CO en mg/Nm3 à 11% O2	<= 50	0	0
Teneur en H2O en %		10	9,05
Vitesse en m/s	>= 12 m/s	22,5	23,9
Débit en Nm3 humide/h		46 200	50 400
Débit en Nm3 sec/h		41 600	43 400
Poussières totales sur sec en mg/Nm3 à 11% O2	<= 10	2,23	1,92
Cd+Ti en mg/Nm3 à 11% O2	<= 0,05	0,00126	0,00163
Hg en mg/Nm3 à 11% O2	<= 0,05	0,000634	0,0012
Sb+As+Pb+Cr+Co+Cu+Mn+Ni+V à 11% O2	<= 0,5	0,193	0,098
HCl en mg/Nm3 à 11% O2	<= 10	9,3	13,7
HF en mg/Nm3 à 11% O2	<= 1	0,0518	0,0648
SO2 en mg/Nm3 à 11% O2	<= 50	3,7	2,65
Teneur en COV en mg/Nm3 à 11% O2	<= 10	0	0
NOX en NO2 en mg/Nm3 à 11%O2	<=400	337	333
Somme dioxines et furanes en ng/Nm3 à 11%O2	<= 0,1	0,00121	0,00313

Depuis le 1^{er} juillet 2014, les dioxines et furanes sont mesurées en semi-continu. Les valeurs limites sont fixées non plus seulement en termes de concentration mais aussi en termes de flux.



Suivi de la qualité des eaux

Nappe

Le point zéro réalisé en 1996 montre que la qualité des eaux de la nappe phréatique située en amont et en aval de l'installation est de qualité moyenne.

Les analyses réalisées pour l'année 2021 dans les mêmes conditions ne montrent pas de modification de la composition physico-chimique de la nappe.

Rejet lagune

Le dispositif de lagunage aéré traite les eaux sales issues de l'usine (zone de stockage, presse à balles, eaux domestiques) mais également les eaux issues de la partie collecte (station de lavage des camions et eaux domestiques).

Le SIVOM a mis en place un canal de mesures en sortie de la lagune de décantation qui permet de contrôler les volumes infiltrés dans les lagunes prévues à cet effet.

Les rejets sont conformes à l'arrêté d'autorisation d'exploiter.

Mesures des retombées atmosphériques

Un nouveau protocole de mesure des retombées atmosphérique a été mis en place en 2017 avec la mise en place de jauges OWEN qui permettent de collecter pendant un temps donné (2 mois) les retombées atmosphériques. Les résultats de ces mesures montrent des concentrations de polluants en dessous des normes en vigueur (notamment les métaux, les dioxines et les furanes). Ces mesures sont complétées par les mesures faites sur les aiguilles de pin. Ces dernières montrent des concentrations en métaux ainsi qu'en dioxines et furanes faibles comme en 2020 et ne mettent pas en évidence l'influence des émissions de l'UVE.

Le bilan 2021 est de **15,5 heures de dépassements des rejets atmosphériques** essentiellement dues à des problèmes d'injection de chaux et des microcoupures électriques du réseau EDF entraînant le passage en marche critique du traitement des fumées. Il reste très en-deçà de la limite réglementaire.

En 2020, il était de 10 heures. La réglementation (Arrêté du 20/09/02) fixe à 60 heures le temps maximal de dépassement.

L'objectif Groupe auquel appartient Cyclergie, dans le cadre de la politique environnementale, fixe ce dépassement à 30 heures au maximum.



TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RENOUVELLEMENT SUR L'INSTALLATION

Il y a eu 2 arrêts techniques en 2021.

Le premier, qui s'est déroulé du 6 au 12 avril 2021, n'a fait l'objet que du nettoyage de l'installation (four, chaudière, hydrocondenseur).



Le second, du 6 au 21 octobre 2021, a permis la réalisation de travaux sur le mur médian de la chaudière, remplacement du ventilateur de GTA, remplacement du motoréducteur de l'aérocondenseur.



INDICATEURS FINANCIERS

Gestion du compte gros entretien renouvellement

Le compte de renouvellement du marché conclu avec CYCLERGIE comporte deux parties : une préventive et une curative. Le bilan de l'année est résumé dans le tableau suivant.

Montants H.T.	Année 2021		
	GER préventif	GER curatif	GER total
Provisions versées par le SIVOM	499 045,08 €	127 799,52 €	626 844,60 €
Dépenses effectuées par CYCLERGIE	595 387,40 €	44 076,46 €	639 463,86 €
Solde 2021	- 96 342,32 €	83 723,06 €	- 12 619,26 €
Report solde 2020	- 1 020 041,00 €	128 795,36 €	- 891 245,64 €
Solde cumulé 2021	- 1 116 383,32 €	212 518,42 €	- 903 864,90 €

Rappel : conformément à l'article 24.2 du CCP du marché conclu avec CYCLERGIE, le solde du compte de gros entretien renouvellement curatif sera reversé au SIVOM, s'il est positif ou restera à la charge de CYCLERGIE, s'il est négatif.

Compte global de l'Exploitant

L'exploitant a enregistré, sur l'ensemble de l'année 2021 **un déficit comptable de 471 266 €**. Les produits d'exploitation augmentent de 2.62% par rapport à 2020, et avoisinent les 3.5 M€. Les charges augmentent de 16.37% par rapport à 2020 et avoisinent les 4 M€.

La hausse des produits de l'exploitation de 89 000 € par rapport à 2020 est liée à la révision des prix de la rémunération versée par le SIVOM, aux recettes liées au traitement du tout venant déchetteries du SICTOM du Marsan et à une prime CEE. Le prix moyen de vente de l'électricité avoisine 69 € par MWh. Le prix moyen de vente de la ferraille après incinération est de 27 € la tonne.

L'augmentation des charges d'exploitation de 555 000 € est liée essentiellement à la hausse des dépenses de traitement des gaz pour 192 000 €, de maintenance pour 170 000 € et à l'imputation en 2021 des pénalités demandées par le SIVOM à CYCLERGIE en 2020, pour 95 000 €. Le reste est réparti sur différents postes dont les salaires et les provisions pour départ à la retraite. Les dépenses de traitement des gaz ont augmenté en raison de l'incinération du TVD du SICTOM du Marsan. Les dépenses supplémentaires de maintenance concernent la révision majeure de la turbine, la révision de la pompe alimentaire et le dépannage de la chaudière.

Pour mémoire, l'exploitation 2020 montrait un déficit de 5 294 €.



COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS)

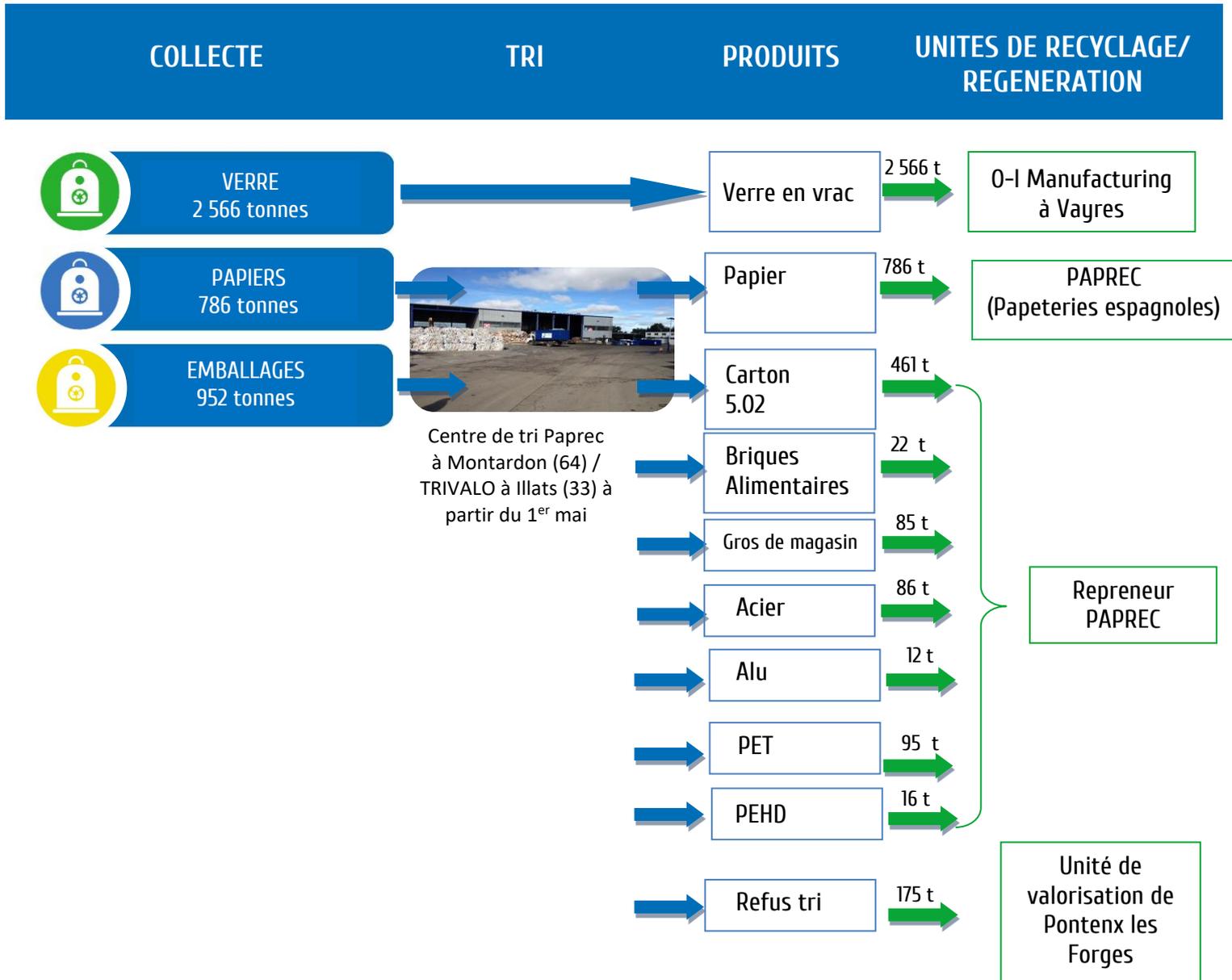
La CSS de l'UVE de Pontenx-les-Forges créée par arrêté préfectoral du 06/02/2014 renouvelée par arrêté préfectoral du 26 novembre 2019 ne s'est pas réunie cette année. La dernière année d'exploitation étudiée en CSS est 2018. Les années 2019, 2020 et 2021 seront présentées conjointement en 2022.

3/10 Organisation de la filière collecte sélective

La collecte sélective s'effectue en points d'apport volontaire.

245 colonnes à EMR, 160 colonnes à papier et 258 colonnes à verre sont réparties sur le territoire du SIVOM dont 209 dans les campings.

Le SIVOM gère les collectes des emballages ménagers et du papier en régie. La collecte du verre est réalisée par un prestataire privé, la société LBR33 située à Bordeaux.



LES RATIOS DE LA COLLECTE SELECTIVE

Ratio CS par habitant (kg/hab/an)	Ratio efficacité collecte du papier (kg/km)	Ratio efficacité collecte des emballages (kg/km)	Ratio efficacité collecte du verre (kg/km)
72	68.1	22.2	78,9

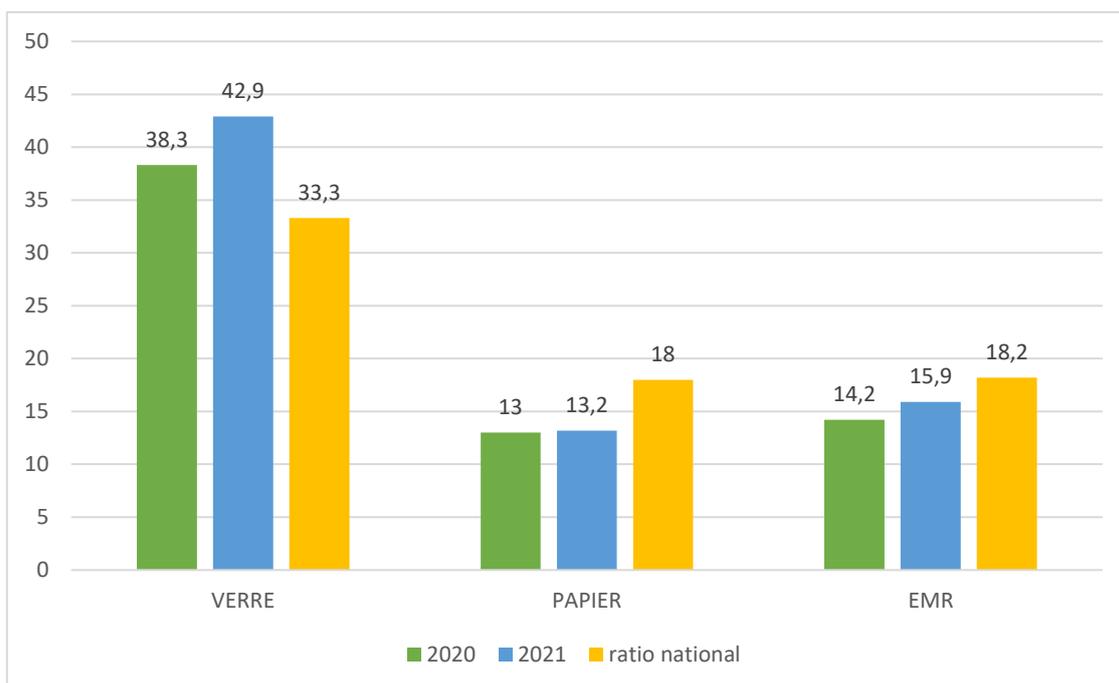
Par rapport au gisement d'emballages contractuel avec Citéo :

- le **taux de tri** des emballages ménagers du SIVOM du Born est de **81 %** (hors tri du papier) – il correspond à la quantité d'emballages ménagers triés par les habitants par rapport à la quantité d'emballages ménagers mis en marché (calculée à partir de la population DGF),
- le **taux de recyclage** des emballages ménagers est lui de **77%** (hors papier) – il correspond à la quantité d'emballages recyclés (quantités expédiées vers les usines de recyclage) par rapport à la quantité d'emballages ménagers mis en marché.

Le taux de recyclage national des emballages ménagers en 2020 est de 68 % selon Citéo. C'est encore loin de l'objectif de 75%, initialement fixé à 2012, puis 2016, et maintenant reporté à 2022.



EVOLUTION DES PERFORMANCES



Ratios en kilos par habitant établis selon la population DGF (les ratios nationaux sont ceux consolidés par CITEO, données 2020)

- le tonnage des papiers a légèrement augmenté cette année (+ 2% par rapport à 2020).
- Le tonnage des emballages ménagers à recycler continue à augmenter (+ 13,6 % par rapport à 2020).
- Le tonnage de verre trié continue également à augmenter (+ 13 % par rapport à 2020).





3.4/10 Filière Déchetteries

10 déchetteries sont réparties sur l'ensemble du territoire du SIVOM. Elles sont accessibles gratuitement pour les particuliers.

PRODUITS ACCEPTES EN DECHETTERIE		REPRENEURS	UNITES DE ELIMINATION	RATIOS 2021	RATIOS 2020
Tout venant incinérable	3 104 t	SIVOM	Valorisation énergétique (Pontenx les Forges)	52,0 kg/hab	48,5 kg/hab
Gravats	8 208 t	SIVOM	Stockage en ISDI (Biscarrosse, Mimizan)	137,4 kg/hab	117,8 kg/hab
Ferraille	1 176 t	PERROU	Acieries en Espagne	19,7 kg/hab	18,7 kg/hab
Cartons	658 t	PAPREC	Papeteries en Espagne	11,0 kg/hab	9,6 kg/hab
Déchets verts	17 062 t	Aires de compostage Suez Organique	(Gironde / Landes/ Charentes / Pyrénées Atlantiques)	285,6 kg/hab	275,7 kg/hab
Bois	3 581 t	PERROU	Valorisation EGGER - recyclage bois	59,9 kg/hab	56,8 kg/hab
D.D.S.*	79 t	SIAP	Incinération (Bassens)	1,3 kg/hab	1,1 kg/hab
	7,5 t	PENA ENVIRONNEMENT	Réemploi (CIRCOULEUR)	0,12 kg/hab	0,03 kg/hab
Huile de vidange	38 t	CHIMIREC DARGELOS	Incinération en cimenterie (Airvault)	0,64 kg/hab	0,5 kg/hab
Batteries	5,4 t	PERROU	Recyclage	0,09 kg/hab	0,11 kg/hab
Piles et accumulateurs	5,3 t	COREPILE	Recyclage (Paprec - Cestas)	0,09 kg/hab	0,07 kg/hab
DEEE**	726 t	ECOSYSTEM	Recyclage	12,2 kg/hab	8,6 kg/hab
Mobilier	930 t	ECO-MOBILIER	Recyclage	15,6 kg/hab	12,7 kg/hab
Plâtre	354 t	PERROU	Recyclage (Gironde) / Enfouissement	5,9 kg/hab	5,3 kg/hab
Cartouches d'encre	0,48 t	CORE	Réemploi	0,01 kg/hab	0,01 kg/hab
Ratio global par habitant (tous flux confondus)				601,58 kg/hab	555,49 kg/hab

*Déchets Diffus Spécifiques

** Déchets D'Equipements Electriques et Electroniques



Bilan matière 2021 par déchetterie
(Y compris les déchets collectés par la déchetterie mobile)

	Biscarrosse bourg	Biscarrosse plage	Labouheyre	Mézos	Mimizan	Parentis en Born	Ste Eulalie en Born	St Paul en Born	Sanguinet	Ychoux
FERRAILLE (Tonnes)	236	57	107	23	161	153	109	140	140	51
CARTON (Tonnes)	134	49	41	18	123	103	21	40	59	26
T.V.I. (Tonnes)	741	153	270	106	536	422	171	255	320	129
GRAVATS (m ³)	1528	360	592	96	1128	680	136	368	344	240
GRAVATS (Tonnes)	2292	540	888	144	1692	1020	204	552	516	360
BOIS (Tonnes)	811	194	306	88	630	430	200	362	409	149
Huiles de vidange (tonnes)	8.73	1.53	5.2	0.9	5.2	3.53	2.52	3.42	5.13	2.25
Piles (Tonnes)	1.7	0.3	0.3	0.2	0.72	0.92	0	0.29	0.61	0.3
Cartouches d'encre (tonnes)	0.14	0.02	0.08	0.01	0.05	0.07	0	0.02	0.07	0.03
D.E.E.E. (Tonnes)	191.1	39.4	67.6	22.4	156.2	80.4		56.5	77.2	35.1
D.D.S. (Tonnes)	21		9.6		22.1	10			10	6.2
Déchets de plâtre (tonnes)	85.6		37.3		78.3	61.3		32.6	42.8	15.5
MOBILIER (tonnes)	345.4		114.7		211	196.1				62.5



Tous les flux issus des déchetteries sont en hausse par rapport à 2021 : 58% pour les flux déchets verts à 42% pour le flux D.E.E.E.

Un nouveau flux a été mis en place sur la déchetterie d'Ychoux avec la signature du contrat ALIAPUR pour la récupération des déchets pneumatiques. Près de 600 pneus usagés de véhicules légers ont été récupérés en 2021. Toutefois, cette filière reste fragile : les conditions de reprise sont très strictes sur la propreté des pneus entrant dans la filière (ce qui correspond à un pneu sur 10 entrant en déchetterie). Une filière pour les pneus souillés devra être mise en place pour traiter ce type de pneus.

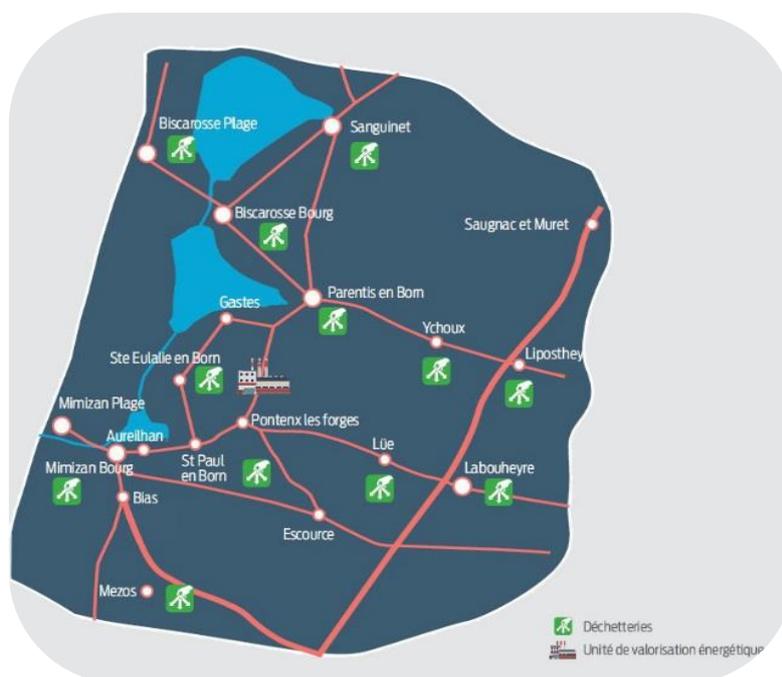
La convention avec CIRCOULEUR pour la reprise des peintures acryliques pour réemploi a permis de détourner 7,500 tonnes du circuit traditionnel des D.D.S. (collecte des peintures acryliques effectuée par PENA ENVIRONNEMENT).

FOCUS DECHETS VERTS

Destination des déchets verts broyés pour traitement par compostage (Répartition en %)

Destination	Pontenx	STEP Biscarrosse	Audenge (33)	Bellocq (64)	Pontacq (64)	St Laurent du Médoc (33)	Riscle (32)
Déchetterie de Biscarrosse	-	13.8%	0.3%	6.6%	6.1%	2.6%	3.4%
Déchetterie de Parentis	-	-	1.1%	12.7%	10.7%	8.3%	-
Déchetterie de Mimizan	34.5%	-	-	-	-	-	-
Répartition par ville	34.5%	13.8%	1.4%	19.3%	16.7%	10.9%	3.4%

Répartition par département	Gers	Gironde	Landes	Pyrénées Atlantiques
	3,4%	12,3%	48,3%	36%



Localisation des déchetteries



Liste des déchetteries	Jour d'ouverture	D.D.M	D3E	Mobilier	Plâtre	NB de visites			Total 2021
						Moyen par jour d'ouverture	Mini par jour d'ouverture	Maxi par jour d'ouverture	
Biscarrosse Bourg	6/7	oui	oui	oui	oui	420	146	567	115 535
Biscarrosse Plage	3/7 (5/7 en saison)	-	oui	-	-	143 (h.saison) 86 (saison)	47	190	16 597
Labouheyre	5/7	oui	oui	oui	oui	132	72	203	30 708
Mézos	2.5/7	-	oui	-	-	54	32	76	7 227
Mimizan	6/7	oui	oui	oui	oui	179	78	353	49 609
Parentis-en-B	5/7	oui	oui	oui	oui	157	75	355	42 084
Ste Eulalie-en-B.	2.5/7	-	-	-	-	73	33	108	13 248
St Paul-en-B.	5/7	-	oui	-	oui	97	46	139	22 480
Sanguinet	5/7	oui	oui	-	oui	171	82	244	38 928
Ychoux*	5/7	oui	oui	oui	oui	68	19	102	15 436
TOTAL ANNUEL									351 852

*Ouverture de la nouvelle déchetterie à plat sur la commune d'Ychoux au 4 janvier 2021 (fermeture de l'ancien site ainsi que les déchetteries de Luë et Liposthey)

Sur le nombre de visiteurs total sur l'année, il y a eu une hausse de la fréquentation sur l'ensemble des déchetteries (augmentation globale de 19.5 %), excepté sur celle de Mézos (baisse de 6%). La période estivale a été une période à forte fréquentation, notamment sur le mois d'août habituellement plus calme (notamment pour les apports de déchets verts).

Opérations	NB de polybennes	kilométrage
Vidage des bennes déchetteries	5	132 793 km

Nous remarquons une augmentation des kilomètres parcourus pour le vidage des bennes par rapport à l'an passé (+4.5%). Toutefois, nous sommes revenus à un kilométrage identique à 2019. Pour rappel, en 2020, les déchetteries ont été fermées 7 semaines sur une période normalement fréquentée (mi mars à début mai) suite à la crise sanitaire.

LA DECHETTERIE MOBILE

Il s'agit d'un camion remorque de type polybenne sur lequel sont chargés 5 caissons, mis à disposition des usagers une journée par semaine sur un site dédié de la commune. Il s'agit d'une « mini déchetterie » itinérante. Ce service permet aux usagers de venir déposer les cartons, la ferraille, le bois, le tout venant et les déchets verts.

Sur l'ensemble de l'année 2021, 1059 personnes ont utilisé ce service sur la commune de Bias et Saugnac et Muret (378 à Saugnac et Muret / 681 à Bias).

LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Ce service est destiné aux habitants des communes dépourvues de déchetterie. Le SIVOM collecte devant le domicile des usagers, qui se sont préalablement inscrits, les objets encombrants qui ne peuvent pas entrer dans un coffre de voiture, dans la limite de 4 objets de moins de 2,50 m linéaire, par usager. Le SIVOM propose aux usagers qui le souhaitent de destiner leurs encombrants au réemploi.

106 usagers ont utilisé ce service en 2021 qui a permis de collecter 225 encombrants.

3.5/10 Filière des déchets non ménagers

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché/Publié le 04/10/2022

ID : 040-244000279-20220926-DCS2022_59-DE



NATURE DES SERVICES

- Récupération des DASRI : 4 déchetteries du territoire sont points de collecte des DASRI : celles de Biscarrosse bourg et plage, Sanguinet et Labouheyre. En 2021, 92 kg de DASRI ont été collectés :
 - Sur Labouheyre = 75 kg
 - Sur Biscarrosse bourg = 7 kg
 - Sur Biscarrosse plage = 0
 - Sur Sanguinet = 10 kgAujourd'hui, les communes du SIVOM, dotées d'une pharmacie, ont au moins une pharmacie point de collecte, excepté Labouheyre. Cette organisation est plus commode pour les usagers. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2015, les pharmacies distribuent gratuitement aux particuliers en auto-traitement des contenants hermétiques pour collecter les déchets piquants. Elles peuvent également devenir points de collecte.
- Déchets inertes des communes de Biscarrosse et Mimizan acceptés en ISDI (déchets du bâtiment, gravats) : 528 m³ (+35% par rapport à 2020)
- Déchets verts des entreprises et des communes : 7 324.5 m³ (+ 17% par rapport à 2020)
- Cartons des gros producteurs : une collecte spécifique est proposée aux plus gros producteurs de cartons effectuée par une benne à ordures ménagères (2 jours de collecte par semaine, Sud / Nord). 300 bacs de 770 l sont ainsi collectés.

Equipage BOM	Fréquence de collecte	Tonnage 2021	Kilométrage	Ratio efficacité
2 agents	1 fois/semaine	349 t	14 212 km	24.6 kg/km

Pour mémoire le ratio 2020 était de 24 kg/km (tonnage et kilométrage ont augmenté)

44 tonnes de cartons bruns ont été collectés auprès des campings (comptabilisées dans le carton 1.05 = déchetteries).



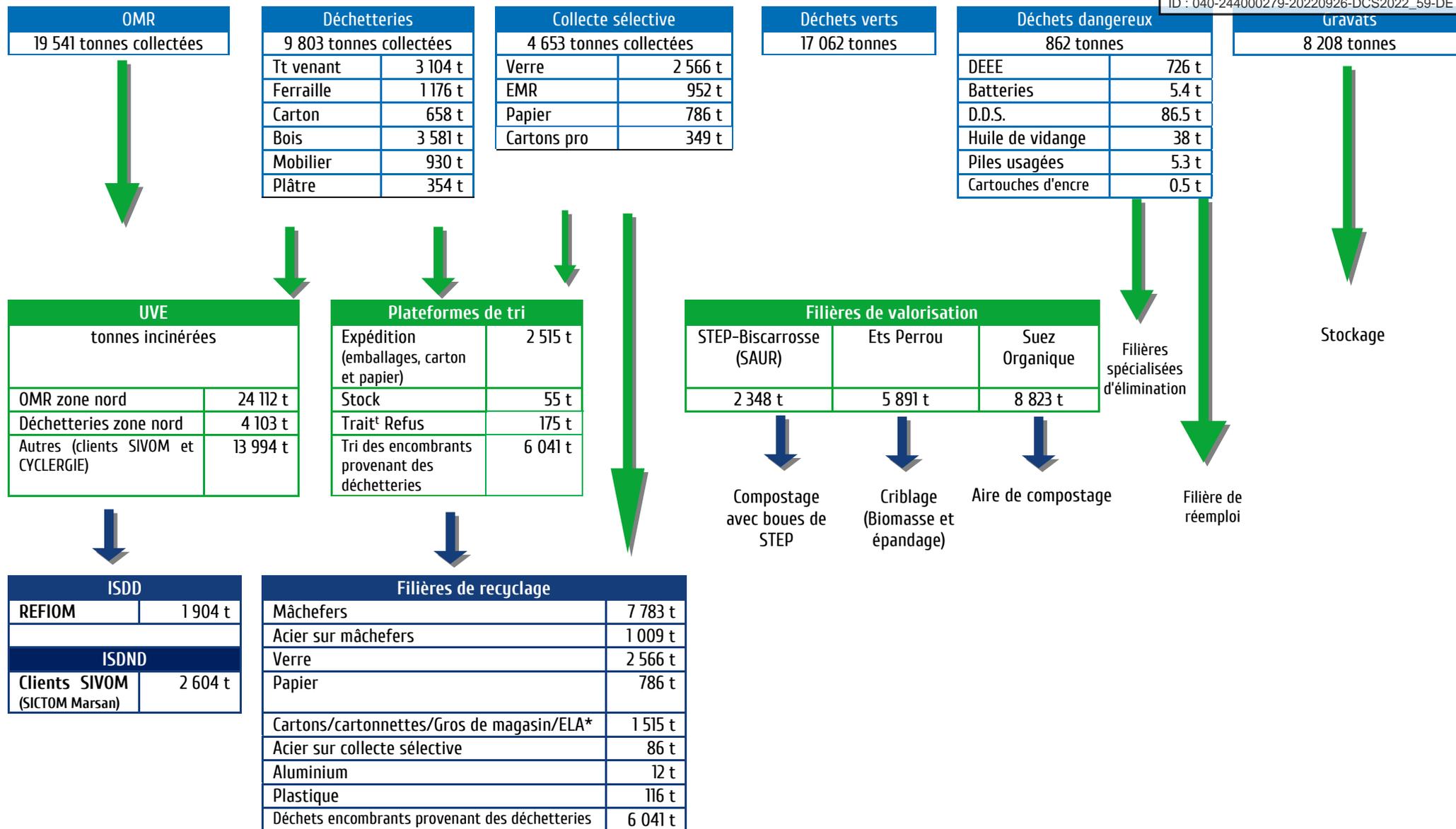
3.6/10 Bilan

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché/Publié le 04/10/2022

ID : 040-244000279-20220926-DCS2022_59-DE



Synthèse de la valorisation des déchets collectés

Type de déchets	OMR	Verre	Papier	EMR ¹⁾	Déchets verts	Déchets issus des déchetteries + carton pro ²⁾	Déchets dangereux	Total
Nature valorisation	Incinération avec valorisation	Recyclage	Recyclage	Recyclage	Compostage	Incinération, Recyclage ou stockage	Incinération recyclage ou réemploi	-
Tonnages collectés	19 541	2 566	786	952	17 062	18 360	862	60 129
Tonnages enfouis	0	0	0	0	0	8 208	0	8 208
Tonnages valorisés	19 541	2 566	786	952 ⁽¹⁾	17 062	10 152	862	51 921
Part valorisé/total	100%	100%	100%	100%	100%	55,3%	100%	86.3 %

¹⁾ Une partie des tonnages collectés (175 t) correspond aux refus de tri, elle est valorisée à l'unité de valorisation de Pontenx les Forges.

²⁾ tout venant, ferraille, bois, carton, mobilier, plâtre, et gravats (la part de tonnage enfouis correspond aux gravats)

Ce ratio est stable par rapport à 2020 (86,5%).





Nature prestation	Nom de l'entreprise	Montant 2020 en € H.T.	Montant 2021 en € H.T.	Évolution 2021/2020
Tri et Conditionnement EMR / Papier / Carton	PAPREC SUD OUEST ATLANTIQUE COVED ENVIRONNEMENT PERROU et FILS	272 338 €	317 862 €	16,72%
Collecte du verre	LBR 33 SLR	193 749 €	203 029 €	4,79%
Traitement des déchets verts (broyage, transport et valorisation)	SUEZ ORGANIQUE, PERROU et Fils MAUFFREY Nouvelle Aquitaine	557 838 €	598 546 €	7,30%
Collecte et traitement du bois	PERROU et FILS	220 499 €	238 036 €	7,95%
Collecte et traitement des DDM dont le recyclage des peintures acryliques	SIAP PENA ENVIRONNEMENT	42 667 €	68 953 €	61,61%
Collecte et traitement du plâtre	PERROU et FILS	24 437 €	28 083 €	14,92%
Entretien des ISDI	GO MACHINE	25 996 €	24 344 €	-6,35%
Fourniture de sacs poubelles	SOCOPLAST	74 968 €	58 514 €	-21,95%
Fourniture de composteurs	QUADRIA	35 204 €	32 657 €	-7,24%
Exploitation de l'UVE de Pontenx-les-Forges	CYCLERGIE	2 394 984 €	2 447 428 €	2,19%
TOTAL		3 842 680 €	4 017 451 €	4,55%

On constate une hausse du prix de nombreuses prestations en 2021 par rapport à 2020. Pour le tri (EMR, papier, cartons, verre), l'augmentation est liée à la hausse des quantités collectées.

La hausse du prix de collecte et traitement du bois, du plâtre et des déchets verts est liée à l'augmentation des tonnages, sachant qu'en 2020, les déchetteries ont été fermées 2 mois.

La hausse du prix de collecte et traitement des DMS, très importante, est liée à la hausse des prix (nouveaux marchés en cours d'année) mais également au développement du recyclage des peintures acryliques. En 2020, seule la déchetterie de BISCARROSSE était desservie. Depuis juillet 2021, celles de MIMIZAN et d'YCHOUX sont collectées.

Le coût de l'entretien des ISDI se stabilise.

La quantité de sacs poubelles commandée en 2021 est bien inférieure à celle commandée en 2020, afin de générer le moins de stock possible, la fourniture étant supprimée en 2022.

Le coût de la fourniture de composteurs a diminué parce que la quantité commandée est inférieure de 177 composteurs, un stock étant présent en début 2021, du fait de l'arrêt de la distribution 2 mois en 2020. Cependant le prix a nettement augmenté (+20%) du fait du changement de fournisseur et de la hausse du prix du bois.

Le coût d'exploitation de l'UVE augmente en raison de la révision des prix.

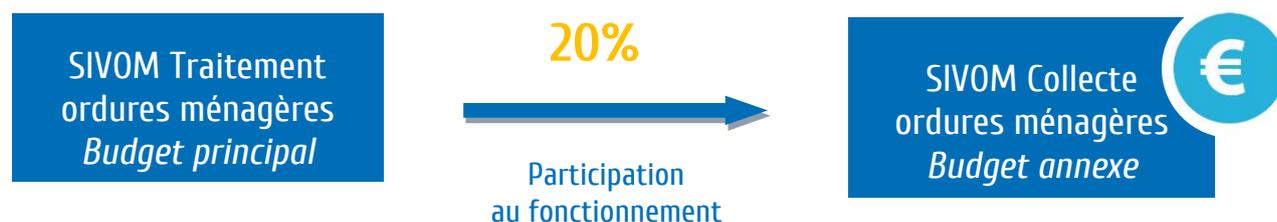
Globalement, les montants versés aux prestataires augmentent de 4.55%.



5.1/10 Généralités

Le **budget principal Traitement ordures ménagères** comprend l'incinération des déchets à l'Unité de Valorisation Énergétique et la gestion des installations de stockage de déchets inertes.

Le **budget annexe Collecte ordures ménagères** comprend les dépenses d'administration générale (personnel administratif et responsable des services techniques, conseiller de prévention, communication, prévention des déchets, frais de gestion généraux : loyer, fournitures générales, affranchissement, ...). la collecte des ordures ménagères résiduelles, la gestion des déchetteries, la collecte sélective des emballages ménagers à recycler et du papier, la gestion de la redevance, les dépenses relatives à l'atelier mécanique et à la gestion du patrimoine, y compris les frais de personnel afférents.



Le service est assujéti à la TVA. Tous les coûts sont donc exprimés en **hors taxes**. Le taux de T.V.A. 2021 est de 10%. (Inchangé par rapport à 2020), sauf pour les prestations relatives aux installations de stockage et aux fournitures (taux normal de 20%)

Le service est financé par la **redevance générale**. (R.E.O.M. : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

5.2/10 Exploitation 2021

Le Budget 2021 reflète une organisation du service de nouveau perturbé par la pandémie de COVID-19. Même si le fonctionnement des déchetteries a repris son rythme normal, la collecte des ordures ménagères a été perturbée jusqu'en septembre. En effet, les équipes ont travaillé à un seul ripage jusqu'en juin, avec de 1 à 3 camions de renfort selon la période. En saison, le service s'est organisé avec des équipes de 2 agents et de 3 quand le chauffeur était contrindiqué au ripage. Il s'ensuit des dépenses de carburant augmentées et un peu moins de dépenses de salaires saisonniers.

Les crédits totaux relatifs aux salaires et charges ont augmenté de 2.75% notamment en raison du recrutement d'un agent d'entretien et d'un mécanicien en cours d'année.

Il est à noter la baisse du montant des intérêts d'emprunts et une hausse des taxes, notamment la TGAP (déchets et émissions polluantes).

Les charges exceptionnelles ont augmenté en collecte du fait de la régularisation d'un rôle de redevances dont la TVA était erronée (la somme a été rémise en recette).

Les provisions ont augmenté de 93%, notamment en raison de l'institution d'une nouvelle provision obligatoire pour dépréciation des actifs circulants (créances douteuses REOM).

La recherche de nouvelles recettes s'est poursuivie, notamment par le réexamen du fichier des redevables avec le concours du responsable de l'Ecomobile., entraînant une hausse de 6% du montant des redevances, dont 3% pour les ménages.



On constate en 2021 une hausse très importante des recettes de vente des déchets (118%) liée à l'augmentation des tonnages mais surtout à la remontée spectaculaire des cours de rachat.

Les soutiens des éco-organismes restent stables.

Enfin, le recours à un cabinet spécialisé a permis la réduction des taxes sur le carburant.

Le SIVOM n'a pas recours à une ligne de trésorerie.

5.3/10 Financement des investissements

Les investissements d'un montant de **1 116 207 €**, tous budgets confondus, ont été financés par :

- Autofinancement,
- pas d'emprunt,
- des subventions du Département des Landes à hauteur de **52 192.76 €** pour l'acquisition d'un conteneur à huiles, d'une malle pédagogique, de conteneurs à DEEE et de contenants de collecte sélective.

En dépenses, il reste à réaliser **2 487 645 €**, à reporter en 2022. Il s'agit des opérations suivantes :

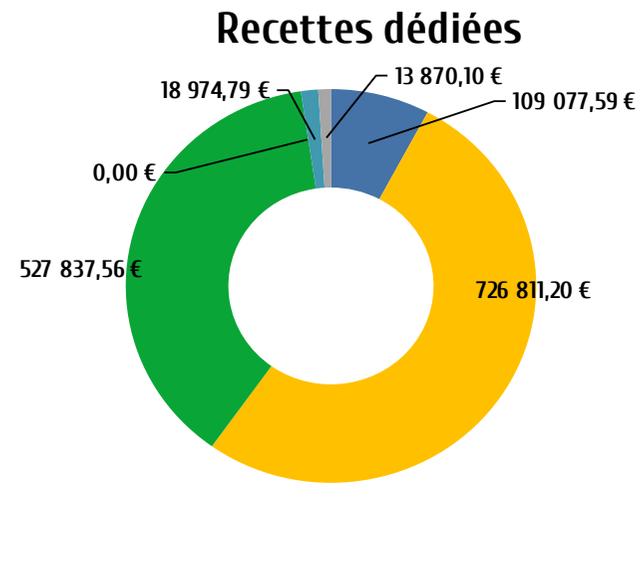
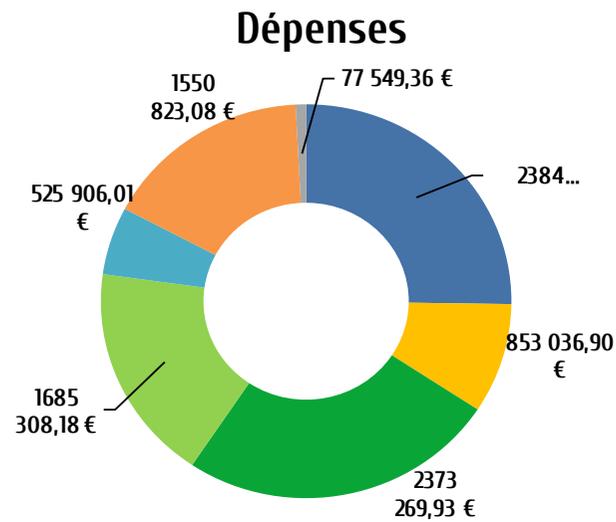
- Mise aux normes UVE - Meilleures Techniques Disponibles – Etude et travaux : **530 000.00 €**
- Réhabilitation de l'ISDI de PARENTIS-EN-BORN : régularisation de la situation administrative (dossier de cessation d'activité) : **9 400.00 €**
- Véhicules poids lourds / Engins de chantier / Véhicules légers et accessoires : **857 500 €**
 - Camion hybride 26 tonnes (BOM / Grue / Trémie large) : 321 500 €
 - Camion hybride 26 tonnes (BOM / Grue / Trémie large) / 327 000 €
 - Benne à ordures ménagères 26 tonnes : 180 000 €
 - Véhicule utilitaire : 29 000 €
- Bâtiments - Solde de l'aménagement du local à côté de l'atelier mécanique : **10 200 €**
- Contenants et accessoires - Conteneurs enterrés tri BISCARROSSE : **17 900 €**
- Optimisation du réseau des déchetteries – 1^{ère} phase : Ychoux et Labouheyre – Solde maîtrise d'œuvre : **6 350 €**
- Réhabilitation de la déchetterie de MIMIZAN : **990 295 €**
- Réhabilitation partielle de la déchetterie de SANGUINET : **56 000 €**
- Fourniture d'un local modulaire déchetterie de STE EULALIE : **10 000 €**

337 000 € sont attendus pour financer ces opérations : il s'agit :

- du solde de la D.E.T.R. relatifs aux travaux de réhabilitation de la déchetterie de LABOUHEYRE et de construction de la déchetterie d'YCHOUX : **205 000 €**
- d'une subvention de l'ADEME pour la zone réemploi de la déchetterie d'YCHOUX : **12 000 €**
- de subventions du Département pour l'acquisition d'un camion OM/collecte sélective et de contenants de tri : **120 000 €**.

5.4/10 Coût du service 2021

Montants exprimés en H.T.



- Collecte OM
- Collecte sélective
- Déchetteries
- Traitement total
- Gestion redevance
- Adm+ com+prévention+pro
- ISDI



COÛT NET OU COÛT AIDÉ H.T. 2021 PAR SERVICE

	Par tonne 2021 * Pour mémoire 2020	Par habitant 2021 Pour mémoire 2020
 Collecte OMR (ordures ménagères résiduelles)	116.46 € * 103.17€	38.09 € 37.61 €
 Collecte sélective	29.33 € * 6.15 €	2.11 € 2.24 €
 Déchetteries	66.56 €* 94.00 €	30.89 € 34.27 €
 Traitement	74.43 € 73.52 €	21.63 € 24.95 €
 Gestion de la REOM	9.83 € ** 14.87 €	8.48 € 5.42 €
 Administration Communication, hygiène et provisions	18.41 € ** 19.54€	12.19 € 15.02 €
 Prévention	2.07 € Compris dans le poste précédent	0.75 €
Coût net 2021 (hors gestion ISDI) : <i>Pour mémoire coût net 2020</i> <i>Coût net 2020 recalculé :</i>	317.09 € H.T. 322.05 € H.T. 327.71 € H.T.	114.14€ H.T. 119.51 € H.T.
<i>* Le tonnage pris en compte est désormais le tonnage collecté dans chaque flux : OMR (sans le TVI), collecte sélective et déchetteries</i>		
<i>** Le tonnage pris en compte est la somme des tonnages collectés dans tous les flux : OMR + collecte sélective + déchetteries. Auparavant, il s'agissait du tonnage traité.</i>		
 ISDI	7.76 € 23.93€	1.07 € 3.06 €

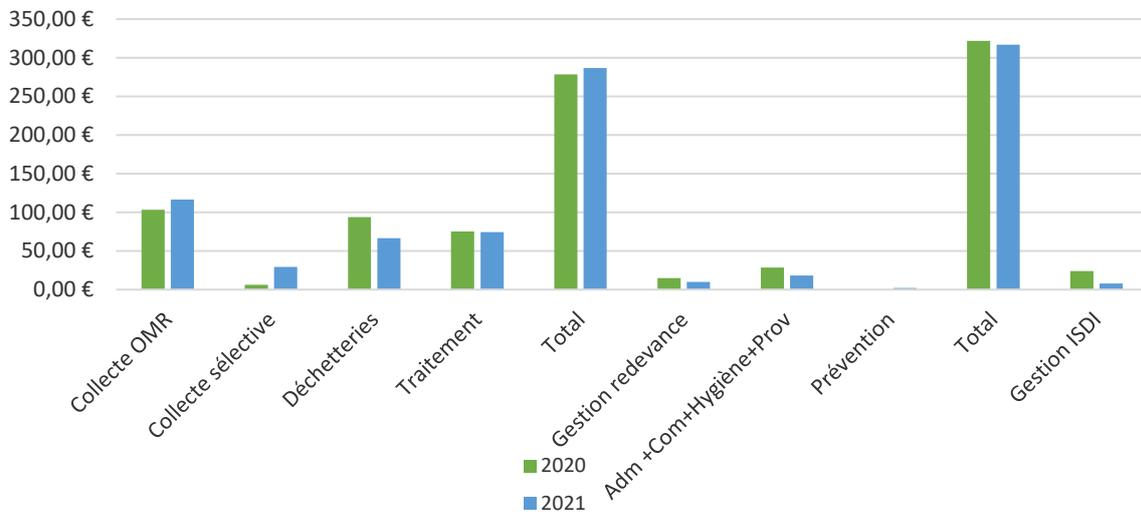
Le coût à l'habitant reste stable par rapport à 2020 mais avec des composantes différentes : la hausse des carburants influant sur le prix de collecte OMR, l'augmentation des amortissements liés à la construction du siège et l'augmentation du montant d'annulations antérieures et de créances éteintes



de REOM sont compensées par la hausse du prix de rachat des matériaux de collecte sélective ainsi que du carton et de la ferraille issus des déchetteries.

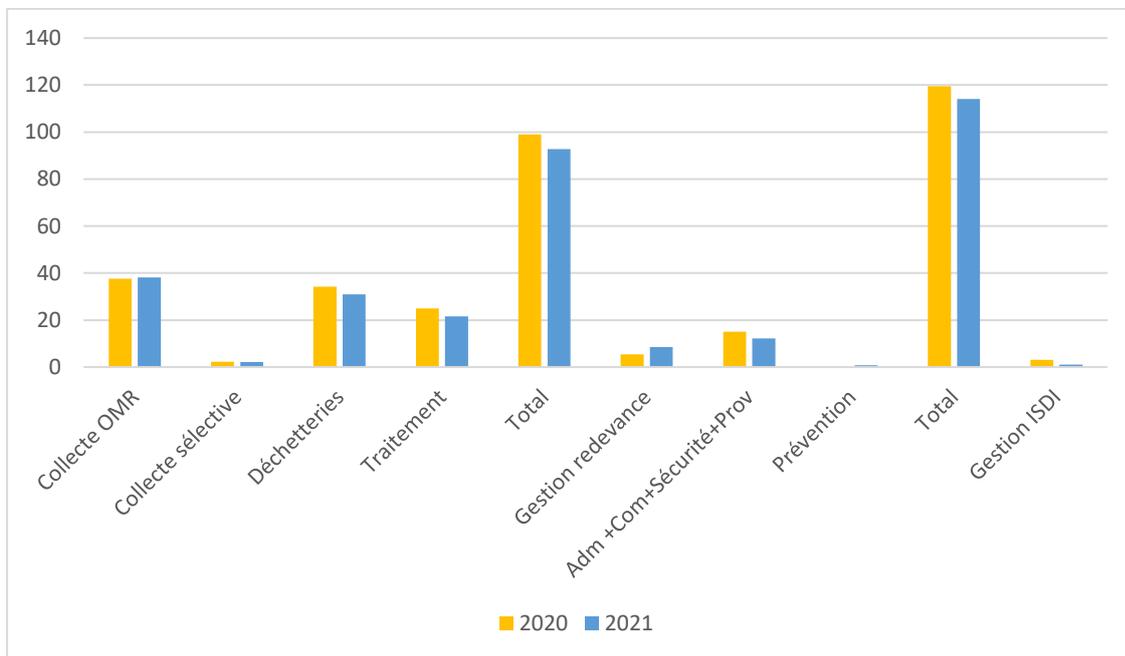
EVOLUTION DU COUT NET A LA TONNE

Montants exprimés en H.T

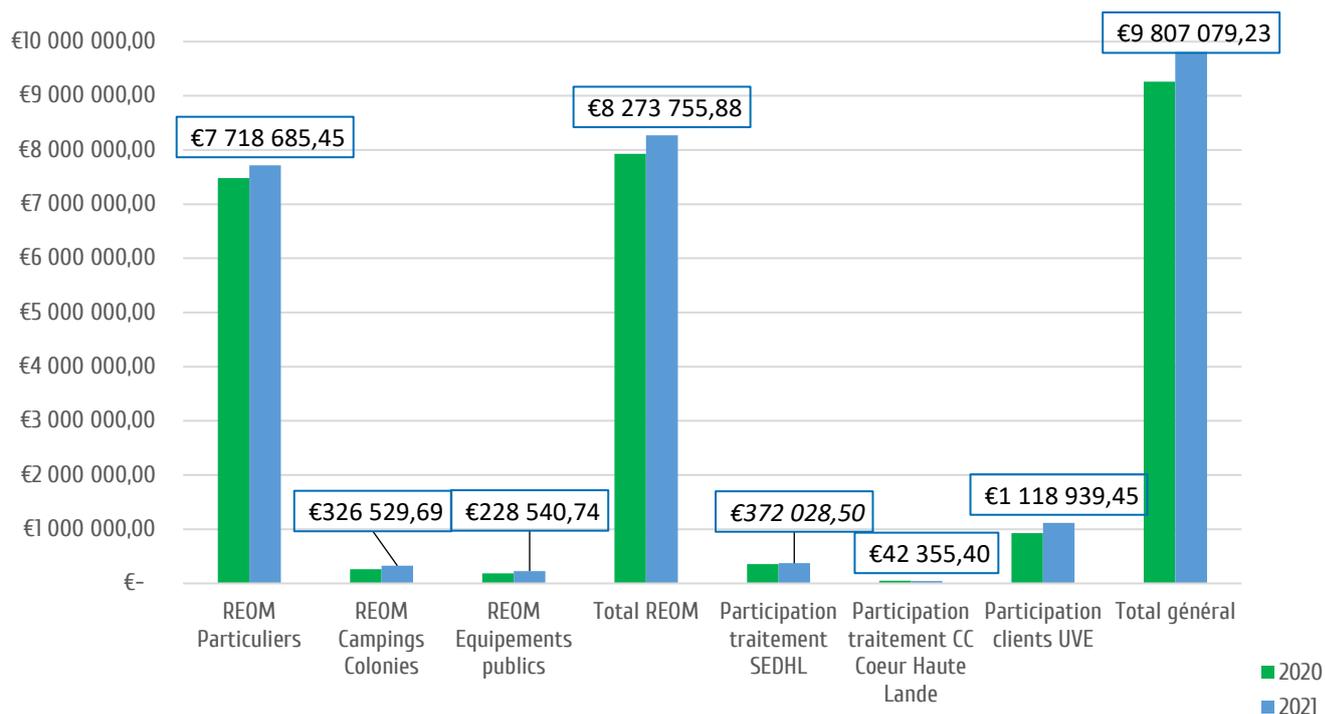


EVOLUTION DU COUT NET A L'HABITANT

Montants exprimés en H.T



5.5/10 Redevances participations (Montants exprimés en €)



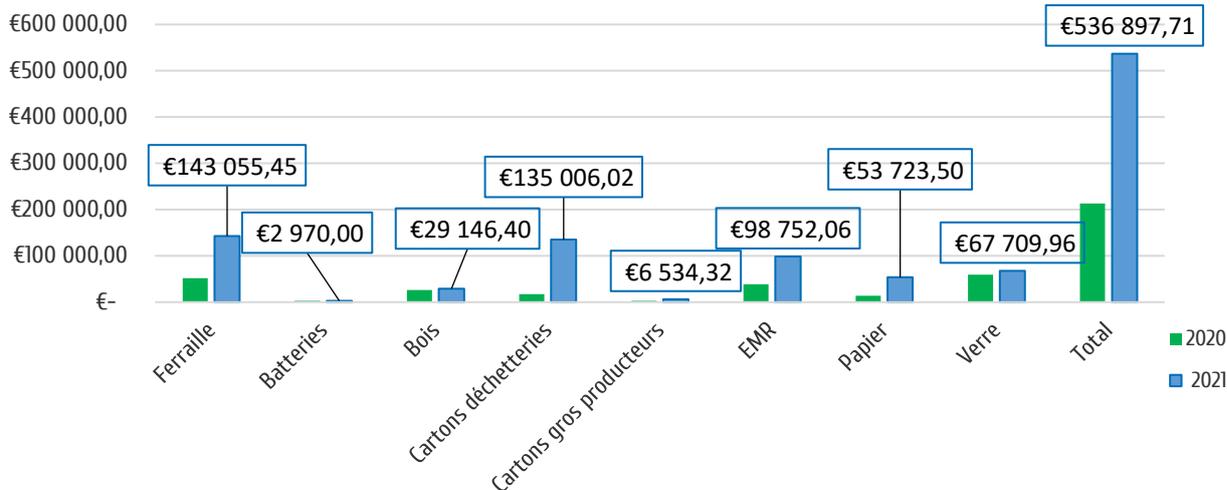
- La Commission des Finances a souhaité **maintenir les tarifs de la R.E.O.M. identiques à ceux de 2020**. Ils sont inchangés depuis 2014. On constate une hausse de la redevance tous types d'usagers confondus, en raison notamment de la période de fréquentation des campings revenue à la normale en 2021 et ce, malgré l'exonération du 1^{er} semestre envers les professionnels fermés en raison de la pandémie COVID-19 (bars, restaurants, discothèques, salles de sport,...).





5.6/10 Vente matières et soutiens

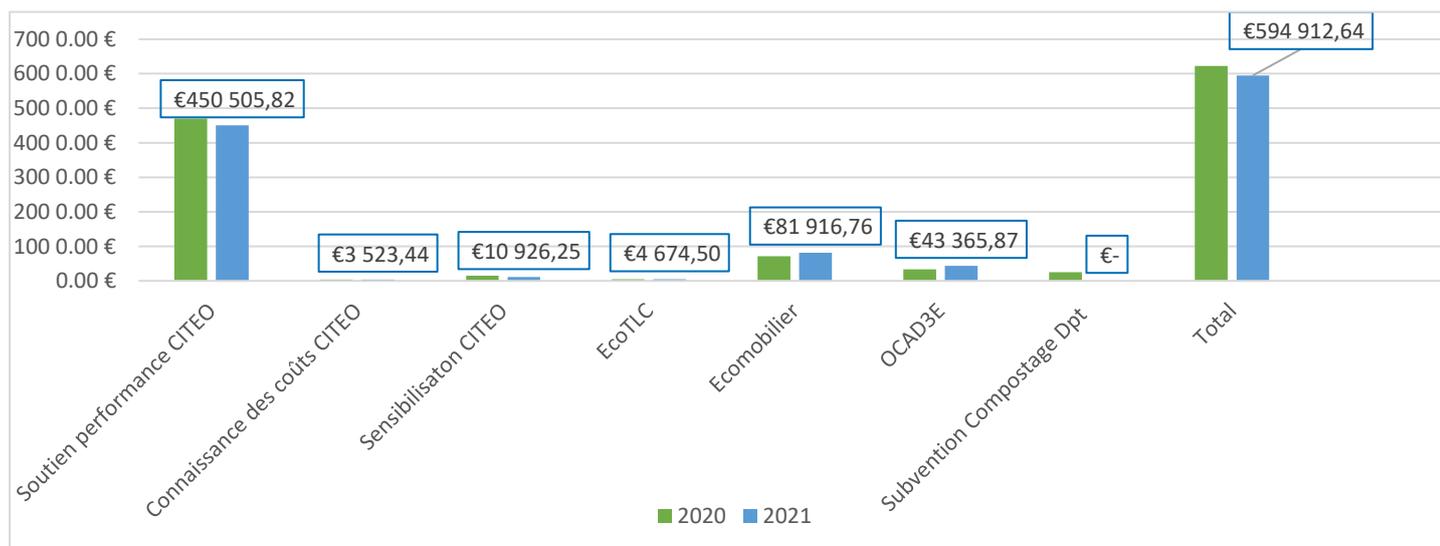
VENTE MATIERES



On constate **une hausse générale de la recette de vente des matériaux (+323 000 €) en raison d'une part de la hausse des tonnages et d'autre part de la remontée des cours des matériaux**, notamment de la ferraille, des cartons et du papier.

Le rachat des batteries poursuit sa progression du fait d'une collecte très régulière en déchetterie par les agents du service Patrimoine, ce qui évite le vol.

SOUTIENS VERSES PAR LES ECO ORGANISMES ET SUBVENTION D'EXPLOITATION



Les soutiens des éco-organismes restent stables dans l'ensemble. La subvention du Département pour l'acquisition de composteurs en 2021 n'a été votée qu'en 2022 et sera versée désormais en 3 exercices.



6.1/10 Détail du personnel par service



PERSONNEL SIVOM : 63 permanents au 31 décembre 2021 (dont 1 CDD 3 ans) (63 en 2020)

<p>Collecte, transport</p> 	<p>■ Permanents : 1 adjoint au chef de service 13 conducteurs ripeurs et 1 agent de liaison 5 ripeurs 2 conducteurs déchetteries 4 conducteurs polyvalents 2 conducteurs collecte sélective</p> <p>26</p>	<p>■ Saisonniers : <i>en saison estivale :</i> 16</p> <p>■ Remplaçants : 10 remplaçants pour congés, formations et arrêts maladie</p>
<p>Tri, valorisation & prévention</p> 	<p>■ Permanents : 13 agents d'accueil en déchetteries et ISDI (dont 1 remplaçant, 1 à la surveillance de l'aire à déchets verts à Biscarrosse Boug et 2 à temps non complet)</p> <p>13</p>	<p>■ Remplaçants : 5 remplaçants polyvalents entre les déchetteries et les ISDI pour congés, formations et arrêts maladie 2 remplaçants depuis septembre pour permettre les roulements des titulaires 1 samedi par mois 3 remplaçants en saison pour compenser les affectations de 2 chauffeurs au service Collecte/Transport et les congés annuels du service</p>
<p>Patrimoine</p> 	<p>■ Permanents : 1 laveur graisseur + entretien du site 5 agents d'entretien et de maintenance 1 chef d'atelier 1 mécanicien</p> <p>8</p>	<p>■ Remplaçants : 4 remplaçants polyvalents travaux et entretien pour arrêts maladie et disponibilité</p>
<p>Gestion de la REOM</p> 	<p>■ Permanents 1 responsable du service 1 gestionnaire de la REOM</p> <p>2</p>	
<p>Administratif</p> 	<p>■ Permanents : 1 assistante à la directrice, responsable du service Finances/Commande Publique 1 responsable du service ressources humaines 1 agent d'accueil 1 agent 28 h partagé entre les services Ressources Humaines et Finances</p> <p>4</p>	



<p>Communication</p> 	➔	<p>▪ Permanents : 1 agent d'accueil 2 agents de proximité</p> <p style="text-align: center;">3</p>	
<p>Hygiène/Sécurité</p> 	➔	<p>▪ Permanent : 1 conseiller de prévention</p> <p style="text-align: center;">1</p>	
<p>Encadrement</p> 	➔	<p>▪ Permanents : 1 directrice, 1 responsable des services techniques, référent UVE, 1 responsable du service Gestion du Patrimoine 1 responsable du service Tri/Valorisation/Prévention 1 responsable du service Communication</p> <p style="text-align: center;">5</p>	<p>▪ Contractuel : 1 responsable du service Collecte/Transport des déchets – CDD 3 ans</p>

 **PERSONNEL CYCLERGIE**

<p>Traitement</p> 	➔	<p>▪ Permanents : 1 directeur 1 responsable appui coordination 1 contremaître maintenance 1 contremaître exploitation 4 techniciens de maintenance 6 postés, responsables de quart 1 agent en poste et en maintenance 1 agent d'entretien</p> <p style="text-align: center;">16</p>	
--	---	--	--

Le nombre de salariés reste stable à 16 personnes.

EVOLUTION DU PERSONNEL

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché/Publié le 04/10/2022

ID : 040-244000279-20220926-DCS2022_59-DE



	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Déchetterie / ISDI	21	19	19	15	16	15	15
Collecte sélective	3	3	3	2	2	2	2
Collecte OM	24	23	25	22	22	22	22
Atelier mécanique	2	2	2	2	2	1	2
Gestion du Patrimoine	2	2	2	8	8	7	6
Gestion de la REOM	2	1,5	1,5	1,5	2	2	2
Administratif	3	2,5	2,5	2,5	2	4	4
Communication	1	2	2	2	3	3	3
Hygiène et sécurité	0	0	0	1	1	1	1
Encadrement	5	5	6	6	6	6	6
Total des agents permanents en activité	63	60	63	62	64	63	63
Nb de remplaçants réguliers	16	15	15	18	13	16	21

Remarques : les remplaçants sont plus nombreux en 2021 qu'en 2020 car 2 agents ont été en disponibilité toute l'année, 1 en détachement 8 mois et 1 départ à la retraite en déchetterie n'a pas été remplacé.

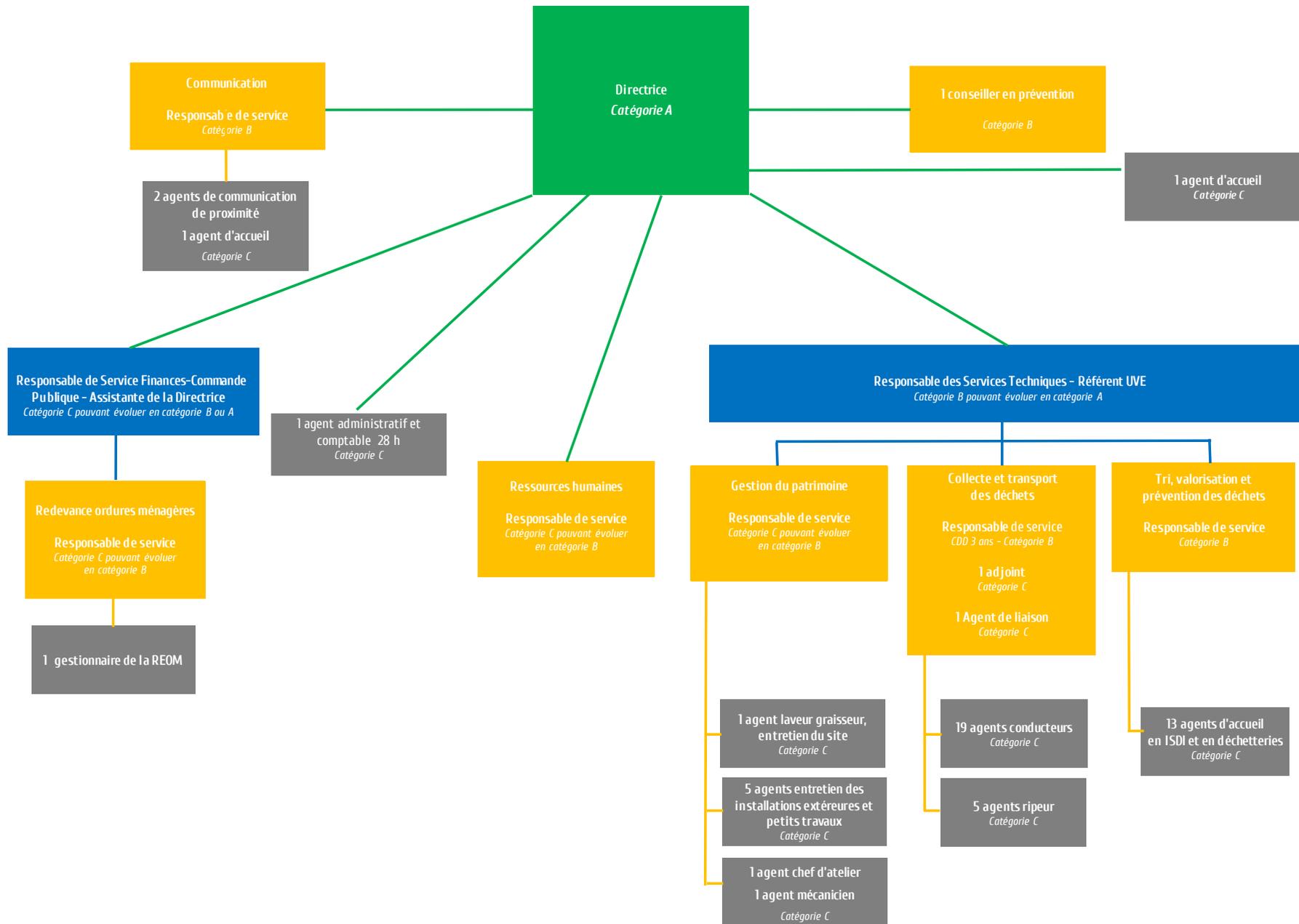
PARTICULARITES 2021

- Le confinement lié à la pandémie de COVID-19 a repris en avril 2021, entraînant la mise à l'isolement de certains agents présentant d'importants problèmes de santé.
- La saison a été marquée par l'absence pour maladie ou accident de travail de 3 agents « ressources » au service patrimoine dont le chef d'atelier.
- Le recrutement des saisonniers s'est avéré très difficile, avec de nombreux désistements, peu de volontariat pour remplacer des absents, des chauffeurs inexpérimentés et donc de nombreux accrochages, uniquement matériels.
- Au cours de la saison, ont été déplorés 1 cas de malade par le COVID-19 et 3 cas contacts.
- Le service Collecte OM n'a travaillé selon l'organisation normale qu'à partir du 1^{er} octobre 2021 (équipes de 3).

TAUX D'ABSENTEISME : $(\text{Nombre de jours d'arrêt pour tous motifs confondus} \times 100) / (365 \text{ j} \times \text{nb d'agents permanents en équivalents temps plein}) = (3\,129 \times 100) / (365 \times 61,31) = 14\% , \text{ soit } 8,5 \text{ ETP}.$



6.2/10 ORGANIGRAMME 2021 (au 31 décembre) : 62 permanents et 1 CDD sur emploi permanent +





6.3/10 Mouvements de personnel

DEPARTS

- 4 janvier 2021 : 1 agent d'entretien des points tri – Radiation des cadres pour absence injustifiée,
- 1^{er} juillet 2021 : responsable service Collecte/Transport des déchets – Mutation.

MUTATIONS INTERNES

- 1^{er} février 2021 : le laveur-graisseur est muté sur le poste d'agent d'entretien des espaces verts/petite mécanique

RECRUTEMENTS

- 1^{er} janvier 2021 : 1 chauffeur/ripeur polyvalent,
- 1^{er} juillet 2021 : 1 agent d'entretien des points tri
- 1^{er} juillet 2021 : 1 mécanicien
- 1^{er} septembre 2021 : responsable service Collecte/Transport des déchets – CDD 3 ans

AMENAGEMENT DE POSTES

- 1^{er} février 2021 : affectation provisoire d'un agent d'entretien des points tri sur le poste de laveur-graisseur pour éviter la conduite de véhicules, pour raison de santé
- 1^{er} avril 2021 : création d'un poste d'agent d'accueil en déchetterie chargé de la surveillance de l'aire à déchets verts de Biscarrosse Bourg pour permettre à un agent d'entretien espaces verts / petite mécanique de reprendre le travail après un long arrêt maladie.
- dernier trimestre 2021 : aménagement d'un poste de chauffeur OM pour permettre à un chauffeur polybennes de reprendre le travail, compte tenu de multiples contrindications médicales – L'agent n'a pas exercé en 2021.

DISPONIBILITE

- 1^{er} janvier 2021 : 1 agent d'accueil déchetterie – Disponibilité pour créer une entreprise pour 1 an.
- 1^{er} novembre 2021 : 1 agent de l'équipe travaux – Disponibilité pour raisons personnelles – Renouvellement pour 1 an.

DETACHEMENT

- 1^{er} mai 2021 : 1 chauffeur/ripeur polyvalent

MISE A DISPOSITION

- Sans objet.

TEMPS PARTIEL

- Sans objet.

MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME

- Sans objet.

6.4/10 Le Comité Technique



Le Comité Technique, s'est réuni **6 fois** en 2021.

Comme tous les ans, le CT a émis un avis sur :

- le plan de formation,
- le ratio promu/promouvables dans le cadre de l'avancement de grade,
- l'augmentation de la participation du SIVOM à la garantie prévoyance (complément de salaire en cas de maladie),
- la préparation de la saison estivale.

Les bilans du versement du Complément Individuel Annuel (régime indemnitaire) et des formations au titre de l'année 2020 lui ont été présentés. Le Comité Technique a été également informé des prévisions de formations 2021.

Il a également émis des avis sur :

- l'organisation du service Collecte/Transport dans le cadre du travail du samedi et des horaires de départ des tournées de collecte,
- la révision quadriennale du RIFSEEP,
- la modification des astreintes de décision de l'adjoint au Responsable du service Collecte/Transport,
- les Lignes Directrices de Gestion propres au SIVOM et propres au CDG40 pour la promotion interne,
- la modification du règlement de formation,
- la détermination d'un plafond de prise en charge des frais de mis en œuvre du compte personnel de formation,
- la modification du jour de fermeture de la déchetterie d'Ychoux,
- la modification des jours de repos des agents d'accueil en déchetteries et la modification des règles de pose des congés (roulement 1 samedi par mois et 2 agents en congés en même temps)
- l'application de la durée légale du travail au personnel du SIVOM : 1 607 heures par an,
- la modification des modalités d'alimentation du Compte Epargne Temps,
- l'ouverture d'une poste de chauffeur/ripeur à temps complet en remplacement d'un poste à 17 30 par semaine,
- l'ouverture d'un poste d'agent administratif et comptable à temps complet en remplacement d'un poste à 28 heures,
- la détermination des règles relatives au travail des mineurs au sein du SIVOM,
- les autorisations spéciales d'absences,
- les tournées de collecte ordures ménagères et de collecte sélective en vigueur au 1^{er} janvier 2022, en raison du départ des communes de Labouheyre, Escource, Liposthey et Saugnac-et-Muret.

Des informations diverses lui ont été communiquées et notamment l'état des détachements et des disponibilités au sein de l'établissement.

6.5/10 Bilan des formations 2021

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché/Publié le 04/10/2022

ID : 040-244000279-20220926-DCS2022_59-DE



Service	Nombre de jours de formation	Nombre d'agents formés	Nombre moyen de jours par agent
Catégorie A	0	0	0
Catégorie B	17	3	5.5
Catégorie C	108.5	24	4.5
	125.5	27	4.5

Bilan sensiblement égal à celui de 2020 (108 jours de formation et 36 agents formés en 2020). Beaucoup de formations ont été annulées en raison de la pandémie COVID-19.

LES GRANDS THEMES

- Formation obligatoire,
- Développer les compétences,
- Prévention et sécurité au travail.

LE COÛT DE LA FORMATION

- Cotisation 2021 au CNFPT : 15 531.94 €
- Formations privées payantes : 14 887,00 €
- Coût total formations : 30 498.94 €

Le plan de formation a été voté pour les 3 années à venir (2021-2023) reprenant les mêmes thèmes que le précédent.

Le règlement de formation a été actualisé.

6.6/10 Point sur le Comité National d'Action Sociale (CNAS)

En 2021, 32 agents ont utilisé le CNAS, sur 75 bénéficiaires (39 sur 75 en 2020), soit 43% (52% en 2020).

La cotisation s'est élevée à 15 758.67 €. (15 900 € en 2020)

Les agents ont bénéficié de 9 898 € (8 930 € en 2020) répartis ainsi :

- 1 038 € d'avantages,
- 8 257 € de prestations,
- 403 € versé à l'URSSAF,
- 200 € de montant indirect

On constate une baisse des utilisateurs mais le montant des prestations et avantages augmente. Malgré tout, le SIVOM cotise encore beaucoup plus que les agents ne profitent des avantages (Différence de - 5 861.67 €). Mais avec les restrictions liées à la pandémie COVID-19, c'est assez logique.

6.7/10 Journée du personnel

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché/Publié le 04/10/2022

ID : 040-244000279-20220926-DCS2022_59-DE



Annulée en 2020, la 6^{ème} journée du personnel a pu avoir lieu le 7 octobre 2021.

Ce fut une journée placée sous le signe de l'information et de la convivialité.

L'ensemble du personnel et les élus du bureau du SIVOM se sont rassemblés pour une matinée de réunion avec une rétrospective de l'année 2020, un bilan de la saison 2021 et un zoom sur les projets du SIVOM.

S'en sont suivis un repas convivial et une après-midi joviale où les agents ont pu partager un moment de détente au cours de parties de molkky, de pétanque ou de belote.





CORONAVIRUS COVID-19

Dans sa continuité, la pandémie COVID- 19 a provoqué comme en 2020 des perturbations dans l'ensemble des activités tout au long de l'année, amenant la collectivité à prendre des mesures de prévention en continu. Ces mesures moins contraignantes qu'en 2020 ont été respectées par tous.

- Des notes et procédures découlant des mesures gouvernementales pour maintenir la préservation de la santé de ses agents et celle des usagers.

Elles intéressent tous les services et tous les métiers du SIVOM du Born et évoluent en fonction de la situation. Elles sont largement diffusées et expliquées pour optimiser les mesures individuelles et collectives prises. Aussi, la mise en place du télétravail est une des mesures qui a permis d'éviter aux personnels administratifs une présence simultanée au sein du siège. Il a été mis en place en Mars 2021. Afin de conserver les gestes barrières nécessaires, les personnels de tous les services ont porté les masques de protection dès lors où les situations ne permettaient pas la distanciation sociale réglementaire.

Enfin, dans les locaux collectifs, le nombre d'agents présents était limité en fonction de la surface d'utilisation.

Le service Prévention

De nombreuses actions de prévention intégrant tous les domaines d'activités ont permis de progresser encore sur les risques professionnels.

La lettre de cadrage qui fixe les conditions et modalités d'exercice des missions du conseiller et des deux assistants de prévention, conformément à la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifié eu au décret 85-603 du 10 juin 1985 modifié a été renouvelée.

L'ensemble de ces actions a porté sur les sujets suivants :

- La prévention générale des risques évalués dans la collectivité.

L'ensemble des actions réalisées

- Déchetterie de Biscarrosse Bourg : Réfection des clôtures
- Aire de lavage : Renforcement du filet coupe vent
- Atelier mécanique : Externalisation des opérations de remplacement des filtres à particules.
- Réglementation routière : Autocollants « angles morts » apposés sur les véhicules PL.
- Déchetterie d'Ychoux : Ouverture du nouveau site.
- Poste de travail : Deux sièges ergonomiques pour les agents administratifs.
- Déchetterie Parentis en Born : Mise en place d'une douche dans le chalet.
- BOM : Equipement de lavage des trémies mis en place.
- Déchetteries : 3 défibrillateurs livrés à Ychoux, Biscarrosse et Mimizan.
- Collecte/transport : Mise en place de colonnes aériennes à ordures ménagères.
- Atelier mécanique : Réfection du sol.
- Déchetterie de Biscarrosse Bourg : Poste aménagé à l'aire à déchets verts.
- Collecte : Point noirs recensés
- Vaccination leptospirose : campagne de vaccinations réalisée.
- Collecte/transport : livret de sécurité pour la formation des saisonniers.



- EPI : Etude pour remplacer des EPI de couleur jaune en insectes.
- Formation : Formation sur les accidents de travail réalisée par le Conseiller de Prévention.
- Ergonomie : Etude des accessoires de bureau à mettre en place pour les postes administratifs.
- Collecte transport : Dégagement des branches basses d'une voie à Biscarrosse Bourg.
- Atelier mécanique : Construction du local compresseur.
- Procédure : Eviter les projections lors de l'entretien de espaces verts.
- Tous services : Reprise de l'éveil musculaire. Arrêté en fin d'année par absence de moniteur.
- Mise à jour du document unique existant.
- Contrôle, suivi et mise à jour des registres de santé et sécurité au travail.
- Différents thèmes de « Prévention » abordés sur l'info agent.
- Fiche d'information pour les nouveaux matériels.
- Réflexion sur le lancement d'une campagne de courtoisie.

- Documentation réglementaire.

Le suivi et la mise à jour des documents obligatoires a été réalisée. Des documents complémentaires sont désormais disponibles sur la base documentaire du SIVOM.

- Notes d'informations diverses.
- Mise à jour du livret de prévention des encadrants.
- Suivi des FDS (fiche de données de sécurité).
- Mise à jour des plans de prévention et protocoles de chargement et déchargement.

- Information et formation des agents.

La communication sur la prévention des risques professionnels est diffusée au travers de différents documents, soit à l'affichage au tableau « prévention », soit transmis par courrier aux agents via le bulletin de salaire. Ces informations concernent :

- Les notes d'informations diverses.
- Les fiches matériels renseignant sur l'évolution des techniques et montrant l'effort de la collectivité dans le domaine de la prévention des risques professionnels.
- L'info agent, mensuel où le verso de la feuille est réservé à la prévention « Info sécurité ».

7.1/10 Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

Compte tenu de la pandémie, le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail s'est réunis à deux reprises durant l'année 2021, le lundi 18 janvier et le lundi 06 décembre 2021.

Le CHSCT a été informé ou à émis un avis sur les points suivants :

- L'installation du CHSCT,
- Les nouveaux équipements matériels.
- Note d'information sur les trousse de secours.
- Mise à jour des lettres de cadrage du Conseiller et des assistants de Prévention année 2022.
- Mise à jour du document unique.
- Fiche du registre santé sécurité au travail.
- Analyse des accidents de travail.



7.2/10 Inspection ACFI

Dans le cadre du suivi de la mission d'inspection santé-sécurité au travail demandé par le SIVOM durant l'année 2021, les déchetteries d'Ychoux et de Saint Eulalie en born ont été visitées.

Le contrôle de l'application de la réglementation de santé-sécurité au travail a porté sur les points suivants :

- La gestion globale de la santé-sécurité.
- La sécurité des lieux de travail.
- La prévention des risques.

Cette inspection a identifié les points positifs et les points de vulnérabilité sur l'ensemble des thématiques contrôlées. Elles concernent :

- L'organisation générale de la sécurité.
- Les documents santé et sécurité devant être détenus par la collectivité.
- Les informations et formations relatives à la sécurité au travail.
- Les contrôles et vérifications obligatoires des lieux et équipements.
- Les dispositions applicables aux lieux de travail.
- Les équipements de protection individuelle.
- La gestion globale des risques.

Sur l'ensemble de cette inspection, le pourcentage représentant le taux d'application des réglementations s'élève à **88.20 %**.

Outre les principales conformités constatées, des préconisations de mises en conformité prioritaires ont été émises. Il s'agit :

- Des formations aux premiers secours et recyclages.
- Des exercices incendies d'évacuation et de gestion d'un incendie.
- De la formation sur les gestes et postures (PRAP).
- De l'information des agents à la manutention de charges lourdes.

7.3/10 Accidents de travail et accidents bénins.

Le nombre d'accidents de travail pour l'année 2021 s'élève à 20 (12 en 2020).

Suivant les services, ils se répartissent de la manière suivante :

- Service Gestion du patrimoine : 5 accidents de travail, soit 25%.
- Service tri/valorisation : 1 accidents de travail, soit 5%.
- Service collecte/transport : 14 accidents de travail, soit 70%.

Tous services confondus, l'ensemble des accidents de travail représente un nombre de jours d'arrêt égal à **837 jours**.

Le nombre d'accidents bénins pour l'année 2021 s'élève à 18 (15 en 2020).

Suivant les services, ils se répartissent de la manière suivante :

- Service collecte/transport : 15 accidents bénins, soit 83%
- Service Gestion du patrimoine : 2 accidents bénins, soit 11%
- Service tri/valorisation : 1 accident bénin, soit 6 %



8.1/10 Actions de communication menées en 2021

CIBLES VISEES	ACTIONS DE COMMUNICATION
USAGERS	<ul style="list-style-type: none"> . Communiqués et articles de presse . L'écho du tri . Campagne de sensibilisation au tri des textiles à l'occasion d'Octobre rose . Collecte de jouets dans les déchetteries au profit d'Emmaüs en partenariat avec Ecosystèmes . Challenge du tri des boîtes de conserves au profit des Restos du cœur. . L'Ecomobile, point itinérant de collecte et d'information. 3 404 visiteurs.
POPULATION ESTIVALE	<ul style="list-style-type: none"> . Mise à dispositions de documentation spécifique dans les offices de tourisme du territoire . Parcours « campeur-trieur » dans les campings avec mise à disposition d'outils de communication . Permanences de l'Ecomobile dans certains campings pour sensibiliser les estivants au tri.
PERSONNEL DU SIVOM	<ul style="list-style-type: none"> . Info agents & sécurité (lettre mensuelle sur l'actualité du SIVOM)
ELUS	<ul style="list-style-type: none"> . Info élus
COLLECTIVITES LOCALES & ENTREPRISES	<ul style="list-style-type: none"> . Mise en place du tri du papier dans les collectivités locales et les entreprises volontaires avec sensibilisation des agents et remise d'outils de sensibilisation au tri et au recyclage du papier.
MILIEU SCOLAIRE	<ul style="list-style-type: none"> . Animations en classes avec les ateliers de la malle Rouletaboule et de la malle du Conseil départemental des Landes, initiation au compostage, fabrication de papier recyclé. . Opération tri du papier dans les écoles. 3 147 enfants sensibilisés.
NOUVEAUX ARRIVANTS	<p>Envoi d'un mot de bienvenue avec la documentation sur la gestion des déchets sur le territoire du SIVOM (guide, consignes de tri, non à la pub,...) 1 179 nouveaux arrivants contactés (639 en 2019, 983 en 2020))</p>

8.2/10 Les supports de communication

- Site Internet : www.sivom-du-born.fr. **62 173 visites** en 2021 (79 341 en 2020)
- Page Facebook @SIVOMduBorn
- Guide de collecte
- Sacs de pré-collecte pour les emballages à recycler, le papier et le verre
- Journal d'information sur le tri des déchets (l'écho du tri)
- Produits recyclés à distribuer dans les écoles ou sur les stands de manifestations
- Consignes de tri traduites en anglais et en allemand pour les campings + affiches + panneaux de signalétique + sacs de tri + badges et adhésifs
- Info agents & sécurité
- Info élus
- Kit de communication pour l'opération tri du papier dans les écoles (affiches, tracts, banderoles)
- Guide du tri du papier au bureau + affiches consignes du tri du papier
- Guides et outils des partenaires (éco organismes, ADEME, conseil départemental,...)
- Autocollant non à la pub





9/10 PREVENTION DES DECHETS



Le SIVOM continue à mener les actions en cours avec comme but premier, réduire la production de déchets. Toutefois, on constate cette année **une hausse de 18kg de déchets par habitant** par rapport à 2020 (OM+tri).



COMPOSTEURS

En 2021, 892 **composteurs individuels distribués**.

Les dispositions prises suite à la crise sanitaire ont continué : distribution des composteurs sous forme de rendez-vous personnalisé. Ce mode de distribution s'avère plus efficace que les permanences, les usagers étant plus enclins à poser des questions en individuel plutôt qu'en groupe et le maître composteur étant plus disponible.

Depuis 2006, ce sont au total 12 120 composteurs qui ont été distribués.

Toutefois, on constate des difficultés d'approvisionnement en composteurs bois (manque de matières premières, retards et interruptions de livraison).



TEXTILES

59 bornes de tri des TLC (Textiles, linge et chaussures) sont réparties sur le territoire du SIVOM.

3 collecteurs cohabitent :

- les principaux : **Ecoval** (sur domaine privé majoritairement) et **Le Relais** (en convention avec le SIVOM),
- une association locale « La Fringuette ».

En 2021, **226.1 tonnes** de TLC ont été collectées (5% d'augmentation par rapport à 2020), 4.79kg par habitant (*Données EcoTLC*).



REEMPLOI

Un nouveau partenariat a été créé avec l'association Alt'Eco suite à l'ouverture de la nouvelle déchetterie sur Ychoux. Alt'Eco est une structure de réemploi des déchets située à Moustey. Une fois par mois, les membres bénévoles viennent à la déchetterie récupérer les objets en fin de vie déposés dans le local approprié. En 2021, ce sont près de 6 tonnes d'objets qui ont été détournées des circuits de traitement des déchets.

Une convention d'un an a également été signée avec BATHESTIA pour la récupération des matériaux de construction et produits de bricolage. Cet essai n'a pas été concluant. Ceci s'explique par des conditions de reprise limitées (une quantité minimale par type de matériau que le SIVOM n'obtient pas avec des apports de particuliers et non d'entreprises).

10/10 FAITS MARQUANTS & CHIFFRES 2021

10.1/10 Faits marquants

COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Colonnes aériennes pour les ordures ménagères



Le SIVOM du Born a lancé une phase de test pour la mise en place de colonnes aériennes destinées aux ordures ménagères.

Plus pratiques et plus esthétiques, elles permettent de remplacer des regroupements de bacs problématiques dans certains quartiers.

Le SIVOM a fait l'acquisition de 16 colonnes «test». Si les résultats sont concluants, ce système sera déployé dans d'autres secteurs du territoire.

Incendie sur l'aire TVI de l'UVE (25 et 26 octobre 2021)



Un incendie s'est déclaré le 25 octobre à 6h40 sur l'aire TVI après le déchargement de deux bennes de déchetterie. L'alerte a aussitôt été lancée, les pompiers sont arrivés à 7h40 et sont restés toute la journée afin de maîtriser l'incendie. Ce dernier s'est ravivé pendant la nuit malgré un arrosage de la zone. Les pompiers sont revenus le 26 avec la mise en place conjointe de moyens techniques (pelles à pince) afin de dégager les déchets et de les arroser. Le 26 octobre à 16 heures, l'incendie était déclaré éteint.

COLLECTE SELECTIVE

- Convention Ligue nationale contre le cancer

7 825 € ont été reversés à la Ligue nationale contre le cancer dans la cadre de la convention de partenariat afin de faire progresser la recherche (soutien à hauteur de 3.05 € la tonne de verre collectée) pour 6 915 € en 2020, soit une progression de 13,6%.

- Convention Association des Commerçants de Biscarrosse plage



946 € ont été reversés aux membres de l'association des commerçants de Biscarrosse dans le cadre de la convention de collecte du verre avec près de 82 tonnes de verre trié.

DECHETTERIES

- 4 janvier 2021 : ouverture de la nouvelle déchetterie d'Ychoux

Il s'agit d'une déchetterie à plat, nouvelle génération. 2 agents sont chargés de l'accueil et de l'exploitation du site. L'accès se fait par lecture de plaque d'immatriculation du véhicule. Pour accéder à la déchetterie, les redevables doivent obligatoirement être enregistrés.

Ce nouveau site a permis de développer de nouveaux flux : mise en place de la filière ALIAPUR pour un tri des déchets pneumatiques de véhicules légers, tri des D.D.S. (déchets dangereux), des D.E.E.E., des déchets d'équipement et d'ameublement, des déchets de plâtre et la possibilité de déposer des objets en fin de vie pour un réemploi.

La fréquentation de la déchetterie est stable par rapport à 2020 (en comptabilisant les usagers de l'ancien site d'Ychoux et ceux de la déchetterie de Liposthey, fermés au 31/12/2020).

- Développement du réemploi des peintures acryliques dans les déchetteries de Mimizan et Ychoux

La mise en place du tri des peintures acryliques a été étendue aux déchetteries de Mimizan et Ychoux (partenariat avec CIRCOULEUR pour un réemploi).

Le nouveau local, plus grand, à la déchetterie de Biscarrosse bourg a permis de développer d'autres flux de D.D.S., comme les filtres à huiles et les bidons vides souillés.

- Poste aménagé à la déchetterie de Biscarrosse bourg

En mai 2021, un poste aménagé a été créé à la déchetterie de Biscarrosse bourg pour le contrôle et le suivi des apports en déchets verts ainsi que pour le suivi des ISDI (installations de stockage de déchets inertes). Ils sont donc trois agents d'accueil à gérer le site (excepté le jeudi, jour de repos, et lors des congés annuels – poste non remplacé).

- Vandalisme et dépôts sauvages en déchetterie

Dépôts sauvages

Des déchets non acceptés dans certaines déchetteries sont déposés pendant les heures de fermeture devant le portail ou directement dans les bennes (intrusion dans l'enceinte de la déchetterie / les clôtures sont régulièrement détériorées). Les déchets déposés les plus courants sont :

- Les déchets dangereux des ménages comme les pots de peinture,
- Des déchets spécifiques comme les bouteilles de gaz, pneus, traverses de chemin de fer,
- Des déchets amiantés : tôles entières ou en morceaux.

Les pots de peintures, pneus, bouteilles de gaz, traverses de chemin de fer sont enlevés par le service patrimoine pour être stockés aux services techniques du SIVOM. Ces déchets sont ensuite acheminés soit vers une déchetterie du SIVOM dotée d'une armoire à DDS, soit chez PERROU, soit vers le repreneur de bouteilles de gaz de la marque PRIMAGAZ et assimilées. Les déchets amiantés posent problème pour l'enlèvement : une entreprise spécialisée doit intervenir pour le conditionnement et le traitement.

Les sites les plus impactés par les dépôts sauvages sont les sites isolés Mézos. Cette année, l'agent d'accueil de Mézos a constaté des visites inappropriées et la fermeture de la déchetterie avec des dépôts réguliers directement dans les bennes, ce qui engendre des erreurs de tri.



Erreurs de tri dans les bennes sur la déchetterie de Mézos
(poutres en bois dans le gravats, cartons et sacs remplis de bouteilles en verre dans le Tout Venant Incinérable)

Vol et Vandalisme

Les déchetteries les plus impactées par le vol et le vandalisme en 2021 sont les mêmes qu'en 2020, les petits sites comme Sainte Eulalie en Born, Mézos et Saint Paul en Born. Les trous dans les clôtures sont réparés par l'agent d'accueil toutes les semaines sur les petits sites.

Pour les déchetteries sous vidéoprotection, Mimizan, Biscarrosse Bourg et Ychoux, des plaintes à la gendarmerie sont faites lorsqu'il y a du vandalisme dans l'enceinte du site et intrusion dans le local de gardiennage avec vols.

- Projet de modernisation et d'optimisation des déchetteries

En 2016, un projet de modernisation et d'optimisation des déchetteries du SIVOM a été initié avec l'appui du cabinet « Terroir & Communautés ». Cette étude a montré qu'aucune déchetterie du SIVOM ne respectait les normes environnementales, ni de sécurité. Après l'ouverture de la nouvelle déchetterie d'Ychoux et la réhabilitation de celle de Labouheyre, le programme pluriannuel de travaux se poursuit cette année avec le lancement du projet de réhabilitation de la déchetterie de Mimizan (étude effectuée avec le bureau d'études ANTEA).

Programme pluriannuel :

- 2022 : Réaménagement et mise en conformité de la déchetterie de Biscarrosse plage
- 2023 : Réaménagement et mise en conformité de la déchetterie de Parentis en Born
- 2025 : Nouvelle déchetterie sur la commune de Saint Paul en Born
- 2026 : Nouvelle déchetterie sur la commune de Biscarrosse bourg
- 2027 : Réaménagement et mise en conformité des déchetteries de Sanguinet et Mézos



COMMUNICATION

- Annulation de certaines actions

En raison du contexte sanitaire, certaines actions qui rassemblaient du public ont été annulées (Ecofêtes, vœux, manifestations locales,...)

- Collecte de papier dans les écoles



Une borne dédiée à la collecte du papier est déposée à proximité d'un établissement scolaire. Élèves et habitants ont alors un mois pour remplir au maximum cette colonne, sachant qu'1 € sera reversé à la coopérative scolaire tous les 10 kilos de papier triés. Pour simplifier l'engagement citoyen, le dépôt dans les autres points d'apport volontaire est également comptabilisé, par comparaison avec le tonnage habituel. Il s'agit pour le SIVOM d'un moyen simple et ludique de mobiliser les enfants et les familles et de faire évoluer les habitudes tout en récompensant les participants grâce à l'argent reversé à la coopérative scolaire à l'issue de l'opération. **En 2021, 4 040 € ont été reversés aux coopératives scolaires grâce à la participation de 3 147 enfants.**

- Collecte de jouets « Laisse parler ton cœur »



Cette opération solidaire de sensibilisation au réemploi et à la réduction des déchets a été organisée à l'occasion de la semaine européenne de la réduction des déchets.

Pendant une semaine, les usagers ont pu rapporter des jouets dans toutes les déchetteries, à l'Ecomobile et au siège du SIVOM.

Pour cette collecte, tous les types de jouets sont acceptés (pas uniquement les jouets électriques et électroniques : jeux en bois, jeux de société, peluches ...).

277,15 kg de jouets ont été collectés en 2021 au profit des recycleries locales.

Ce résultat, assez décevant, (le tonnage a baissé de 57% par rapport à 2020) s'explique par le fait que l'opération ne s'est déroulée que sur une semaine (2 en 2020). La prochaine édition sera donc organisée sur une période de 2 semaines.

- Le tri du cœur



Le SIVOM du Born a organisé en décembre une deuxième édition de l'opération « le tri du cœur » visant à sensibiliser les habitants au tri des emballages métalliques au profit des Restos du Cœur.

L'objectif principal était de dépasser de 500 kilos le tonnage moyen du mois de décembre par rapport à la moyenne des 3 dernières années.

Ce challenge a été largement remporté puisque **les quantités d'emballages métalliques triés ont augmenté de 763 kg en 2021.**

Ce sont donc des boîtes de conserve d'une valeur de 1 200 € qui ont été remises aux 3 antennes locales des Restos du Cœur (Labouheyre, Mimizan et Parentis-en-Born).



ADMINISTRATION

Le règlement intérieur du Comité syndical a été voté, en raison de l'installation de cette instance en août 2020.

Les statuts du SIVOM ont été modifiés pour entériner, à compter du 1^{er} janvier 2022, le départ du SIVOM de la CCCHL pour les communes de Labouheyre, Escource, Liposthey et Saugnac-et-Muret. Le nombre de délégués siégeant au Comité syndical a été modifié à cette occasion.

Les règles d'attribution de l'aide solidaire au paiement de la REOM ont été assouplies pour permettre à un plus grand nombre d'usagers d'en profiter.

Quelques chiffres significatifs :

Nombre d'actes	2021	2020	Evolution 2020/2021
Ecritures de mandats y compris annulations	7 613	7 370	3%
Ecritures de titres de recette y compris annulations	3 685	3 438	7%
Factures REOM émises	77 930	79 804	-2%
Factures électroniques reçues	1 403	631	122%
Factures électroniques émises	568	592	-4%
Délibérations du Comité syndical	63	68	-7%
Décisions du Président	76	39	95%
<i>Total délibérations + décisions</i>	<i>139</i>	<i>107</i>	<i>30%</i>

L'accueil a reçu 904 réclamations en 2021 (448 en 2020) dont 150 en saison contre 135 au cours de la saison 2020). Elles portaient essentiellement sur des problèmes de collecte OM (28 % des réclamations), de collecte sélective (30% dont 11% pour le verre), de collecte cartons (7%), des problèmes de gestion des bacs (bacs supplémentaires, déplacement de bacs ou de colonnes, bacs défectueux...) (13%), sur des demandes de lavage de bacs (4%) et divers sujets (18%).

Remarque : le fichier des réclamations a été beaucoup mieux suivi en 2021 qu'en 2020, ce qui explique l'augmentation du nombre de réclamations.



10.2/10 Le SIVOM en chiffres



PREVENTION DES DÉCHETS



892 composteurs distribués
59 bornes de tri des TLC (Textiles, linge et chaussures) réparties sur le territoire du SIVOM

TONNAGES ORDURES MÉNAGÈRES



Ordures ménagères collectées : **19 541 tonnes**
Ordures ménagères et assimilées reçues par l'UVE de Pontenx-les-Forges : **39 605 tonnes**
Ordures ménagères et assimilées incinérées par l'UVE de Pontenx-les-Forges : **40 066 tonnes**
Ordures ménagères et assimilées déposées en ISDND : **2 604 tonnes**

TONNAGES COLLECTE SELECTIVE



Emballages ménagers à recycler triés : **952 tonnes**
Verre trié : **2 566 tonnes**
Papier trié : **786 tonnes**
Total des déchets triés issus des points tri : **4 304 tonnes**
Cartons professionnels : **349 tonnes**

TONNAGES DECHETTERIES



Déchets collectés en déchetteries : **9 803 tonnes**
Déchets verts : **17 062 tonnes**
Déchets dangereux : **862 tonnes**
Nombre de visites en déchetteries : **351 852**

CONTENANTS



Nombre de sacs poubelles commandés :

- 30 litres : **679 500**
- 50 litres : **490 200**
- 100 litres : **60 200**
- 110 litres : **96 600**

7 177 bacs à ordures ménagères
140 conteneurs semi-enterrés pour les ordures ménagères
245 colonnes de tri aériennes pour les EMR
14 conteneurs semi-enterrés pour les EMR
160 colonnes de tri aériennes pour le papier
8 conteneurs semi-enterrés pour le papier
258 colonnes de tri aériennes pour le verre
12 conteneurs semi-enterrés pour le verre
12 colonnes aériennes pour les OM
2 compacteurs pour les ordures ménagères

EFFECTIFS



Effectif permanent au 31/12/2021 (Collecte) :
63 agents
Effectif permanent au 31/12/2021 (Traitement) :
16 employés

SECURITE



Nombre d'accidents de travail (Collecte) : **20**
Nombre d'agressions : **pas d'agression**

COUTS



Coût aidé à la tonne collecte et traitement des déchets ménagers : **317.09 € H.T.**
Coût aidé / habitant (population DGF) : **114.14 € H.T.**

ENVIRONNEMENT



91,5 kg de particules émises pour la collecte des OM
Bilan carbone : **312 tonnes** de CO₂.



GLOSSAIRE

A.C.F.I. : Agent Chargé des Fonctions d'Inspection

B.O.M. : Bennes à Ordures Ménagères

CACES : Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité

C.D.C. : Communauté de Communes

C.D.G. : Centre de Gestion

C.H.S.C.T. : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

C.S.R. : Combustible Solide de Récupération

C.S.S. : Commission de Suivi de Site

C.T. : Comité Technique

D.A.S.R.I. : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

D.D.M. : Déchets Dangereux des Ménages

D. E. A. : Déchets d'Éléments d'Ameublement

D.E.E.E (ou D3E) : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

D.I.U.O. : Dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage

D.G.F. : Dotation Globale de Fonctionnement

D.I.B. : Déchets Industriels Banals

D.R.E.A.L. : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

E.M.R. : Emballages Ménagers à Recycler

E.T.P. : Equivalent Temps Plein

F.D.S. : Fiche de Sécurité

F.I.P.H.F.P. : Fonds d'Insertion du Personnel Handicapé de la Fonction Publique

G.E.M. : Gros Electro-Ménager

G.E.R. : Gros Entretien et Renouvellement

I.S.D.D. : Installation de Stockage de Déchets Dangereux

I.S.D.I. : Installation de Stockage de Déchets Inertes

I.S.D.N.D. : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

J.P.O. : Journée Portes Ouvertes

O.M.R. : Ordures Ménagères Résiduelles

P.C.I. : Pouvoir Calorifique Induit

P.E.H.D. : Polyéthylène Haute Densité

P.E.T. : Polyéthylène Téréphtalate

R.E.F.I.O.M. : Résidus d'Épuration de Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères

R.E.O.M. : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

R.G.P.D. : Règlement Général de Protection des Données

R.I.F.S.E.E.P. : Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

R.S.C. : Résidus Solides de Combustion

S.E.D.H.L. : Syndicat d'Élimination des Déchets de la Haute Lande

S.E.D.D. : Semaine Européenne du développement Durable

S.E.R.D. : Semaine Européenne de la Réduction des Déchets

S.I.T.C.O.M. : Syndicat Intercommunal de Traitement et de Collecte des Ordures Ménagères

S.T.E.P. : Station d'épuration

T.E.O.M. : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

T.E.P.C.V. : Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte

T.V.I. : Tout Venant Incinérable

T.V.D. : Tout Venant Déchetteries

U.V.E. : Unité de Valorisation Énergétique

V.L.E. : Valeur Limite d'Émission